

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le 21/10/2022

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 27 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOUCHER Gaëlle à PARROT Marie-Christine ; DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky ; ECHEVEST Yannick à LE COTTON Anne ; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie ; PRIGENT Jean-Yvon à LE FOLL Marie-Françoise ; PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie ; RANNOU Hervé à LE GAOUYAT Samuel ; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPE Fanny ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHARLES Olivier ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUEROU Annie ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	67
Procurations	10
Absents	11

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2022-09-153 à 161	67	10	77	11	
N°2022-09-162 à 175	66	10	76	12	Départ de Laure-Line INDERBITZIN

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 21 septembre 2022

Vincent LE MEAUX, Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Installation d'un nouveau conseiller d'agglomération titulaire - Plourivo
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau
- ❖ Approbation des procès-verbaux des 17 mai, 14 juin, 23 juin et 05 juillet 2022
- ❖ Rapport d'activité 2021

## COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

- Poste médiateur en charge de la mission gens du voyage - convention

### Centre Intercommunal d'Action Social

- Rapport d'activité 2021

## COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

### Service *Energies, mobilités et habitat*

- Rapport annuel Guingamp Habitat 2021
- Gamme tarifaire réseau AXÉO 2022-2023 - mise à jour

### Service *Urbanisme et droits des sols*

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Elaboration - Arrêt du projet et bilan de la concertation

### Service *Revitalisation*

- Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

## COMMISSION ECONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

### Service *Economie, emploi et relations aux entreprises*

- Centre de Formation EAG - subvention 2022

## COMMISSION TRAITEMENT DES DECHETS ET VOIRIE

### Service *Prévention, collecte et valorisation des déchets*

- Versement des participations financières CITEO et ADEME au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « collecter pour le recyclage des emballages ménagers hors foyer » entre le SMITRED et l'agglomération

## COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

### Direction *Territoires, citoyenneté et coopérations*

- Commission Mer et Littoral FEAMPA 2021-2027 - désignation membres

### Service *Commande publique*

- Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules d'occasion

## COMMISSION STRATEGIES POUR LA BIODIVERSITE

### Service *Biodiversité et environnement*

- Appel A Projet « projet Agro-Environnemental et Climatique »

## COMMISSION FINANCES ET EVALUATION

### Service *Finances*

- Versement d'un fonds de concours au SMITRED
- Attribution fonds de concours aux communes - dispositif exceptionnel 2022
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Stade du Roudourou (SMASR) - contribution 2022

## COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUE TERRITORIALE

### Service *Culture*

- Stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales : validation des orientations
- Classe à Horaires Aménagés Théâtre : collège Belle-Isle en Terre - convention
- MILMARIN : tarifs
- INSEAC - subvention 2022

### DEL2022-09-153

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité Florence PONTIS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

### DEL2022-09-154

### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER D'AGGLOMERATION TITULAIRE COMMUNE DE PLOURIVO

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération, suite à la démission de M. Pascal HORELLOU, acceptée par le Préfecture au 30 juin 2022, la désignation pour la commune de Plourivo, délibération du 04 juillet 2022, de M. Philippe RIOU comme élu d'agglomération titulaire.

**Monsieur Philippe RIOU est désigné conseiller titulaire représentant la commune de Plourivo.**

### DEL2022-09-155

### COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

- **Décisions attribution marchés publics/accords-cadres**

***Période de juillet à mi-septembre 2022***

<b>MP2022-06-18 Du 23/06/2022</b>	<b>Marché de travaux pour l'ancien couvent des Ursulines de Guingamp : restructuration extérieure, aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle et création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'agglomération – Lots 7 et 9</b>
Lot 7 : Menuiseries acier – Vitraux – Serrurerie - Métallerie	Déclaration sans suite au motif d'infructuosité
Lot 9 : Parquet Bois	

<b>MP2022-07-019</b> Du 07/07/2022	<b>Marché d'élaboration d'un plan vélo communautaire pour le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération</b>		
Lot unique	Groupement - EXID Conseil & Développement - EXTIA GROUPE HOREX 22160 PLUSQUELLEC	Montant total : 50 865.00 € HT - Tranche ferme : 35 510.00 € HT - Tranche optionnelle n°1 : 9410 € HT - Tranche optionnelle n°2 : 5 945 € HT	Tranche ferme : 18 mois maximum  Tranches ferme et optionnelles : 20 mois maximum
<b>MP2022-07-020</b> Du 07/07/2022	<b>Marché de travaux pour la réhabilitation des sols du site de Cadolan - Guingamp</b>		
Lot unique	SOLREM 35170 BRUZ	Montant total : 185 359.30 € HT - Tranche ferme : 178 774.50 € HT - Tranche optionnelle : 6 584.80 € HT	Démarré sur ordre de service pour une durée de 12 mois dont 4 semaines de préparation
<b>MP2022-07-021</b> Du 07/07/2022	<b>Marché de travaux de rénovation de la toiture du site de Bourbriac</b>		
Lot unique	DENIEL ETANCHEITE 22950 TREGUEUX	Montant : 95 423.00 € HT	Démarrage sur ordre de service : 15 jours de préparation et 4,5 mois de travaux
<b>MP2022-07-022</b> Du 07/07/2022	<b>Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de couches écologiques jetables et de produits d'hygiène écologiques pour les crèches de Guingamp-Paimpol Agglomération</b>		
Lot n°1 : Fourniture et livraison de couches culottes jetables écologiques	CELLULOSE DE BROCELIANDE 75008 PARIS 8	Montant minimum annuel : 4 000 € HT Montant maximum annuel : 15 000 € HT	Démarré à la notification pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois 1 an.
Lot n°2 : Fourniture de produits d'hygiène	LABORATOIRE RIVADIS 79100 LOUZY	Montant minimum annuel : 500 € HT Montant maximum annuel : 5 000 € HT	
<b>MP2022-07-023</b> Du 07/07/2022	<b>Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'amélioration du bocage</b>		
Lot 1 : construction de talus bocagers, fossés et travaux sur entrées de champs	Déclaration sans suite pour mauvaise définition du besoin		
Lot 2 : construction de billons	Déclarations sans suite pour motif économique et mauvaise définition du besoin		
Lot 3 : préparation préalable du sol			

Lot 4 : Fourniture de plants, plantation de haies et dégagement	Déclaration sans suite pour motif d'infructuosité		
<b>MP2022-07-024</b> Du 20/07/2022	<b>Marché de travaux pour l'ancien couvent des Ursulines de Guingamp : restructuration extérieure, aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle et création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'agglomération – Lot 10</b>		
Lot 10 : Cloisons sèches – Doublages – Isolations - Plafonds	Déclaration sans suite pour motif d'infructuosité		
<b>MP2022-07-025</b> Du 20/07/2022	<b>Marché de travaux pour l'ancien couvent des Ursulines de Guingamp : restructuration extérieure, aménagement d'une salle de conférence dans l'ancienne chapelle et création d'un espace d'accueil pour le siège de la communauté d'agglomération – Lots 15 et 16</b>		
Lot 15 : Menuiseries extérieures bois	ATELIERS DLB 29850 GOUESNOU	Montant 74 175.83 € HT	6 semaines de préparation
Lot 16 : Ascenseur – Monte personne	GREEN DISTRIBUTION 35770 VERN SUR SEICHE	Montant 75 000 € HT	23 mois de travaux

**Vincent LE MEAUX** un certain nombre de décisions très importantes et notamment celles liées aux travaux de la chapelle des Ursulines à Guingamp avec un propos de Samuel LE GAOUYAT qui va nous présenter les marchés survenus ces derniers mois.

**Samuel LE GAOUYAT** présente un point d'étape de la future salle de conférence. Des travaux qui sont actuellement en cours de réalisation.

Présentation d'un diaporama :

## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES EVOLUTION DES BESOINS DE L'AGGLOMERATION

- Travaux en cours
  - Création d'une salle de conférences
  - Création d'un accueil de l'Agglomération indépendant de cette salle au niveau du cloître
  - Rénovation patrimoniale de l'ensemble du bâtiment.
- Etude pré-opérationnelles
  - Extension du siège de l'agglomération sur la parcelle AI93

## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES PLAN GÉNÉRAL

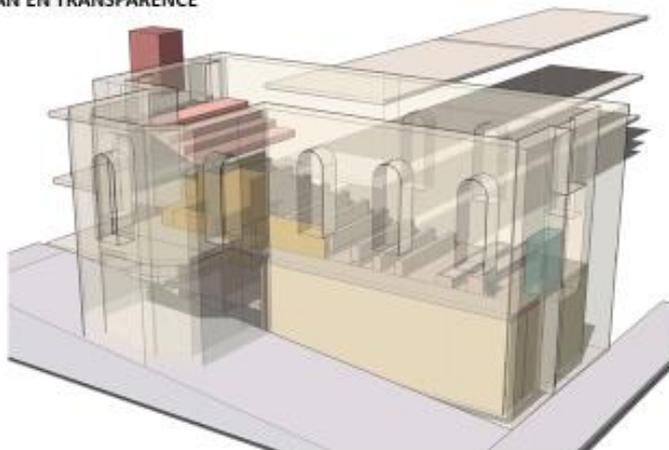
- Un aménagement du siège de l'agglomération en centre ville de Guingamp
- Le partenariat avec l'INSEAC
- Un projet en plusieurs étapes
- Des travaux en cours depuis le mois de mai à novembre 23
- Cout des travaux sur la 1<sup>ère</sup> étape à hauteur de 1 630 k€ HT de travaux
- Des subventions de l'Etat, du Département à hauteur de 985 k€



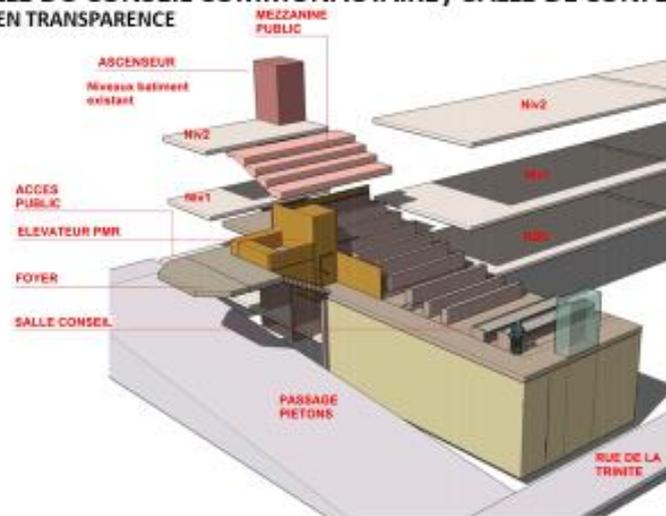
## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES PLAN EN COUPE 3D



## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES PLAN EN TRANSPARENCE



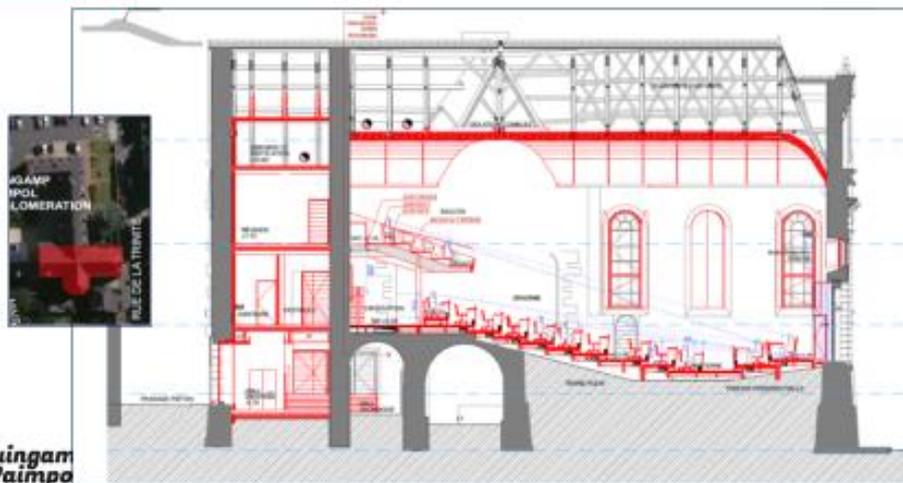
## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES PLAN EN TRANSPARENCE



Guingamp  
Paimpol

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

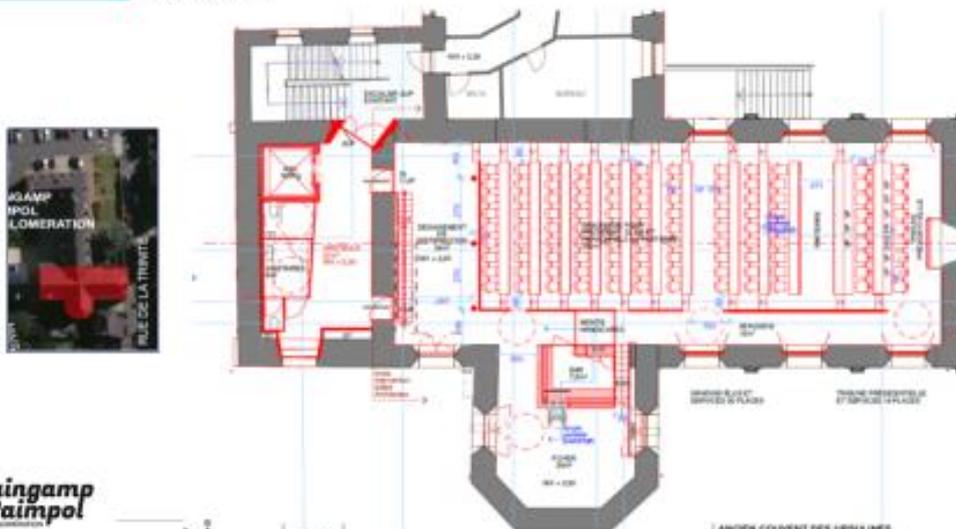
## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES PLAN EN COUPE LONGITUDINALE



Guingamp  
Paimpol

DAT

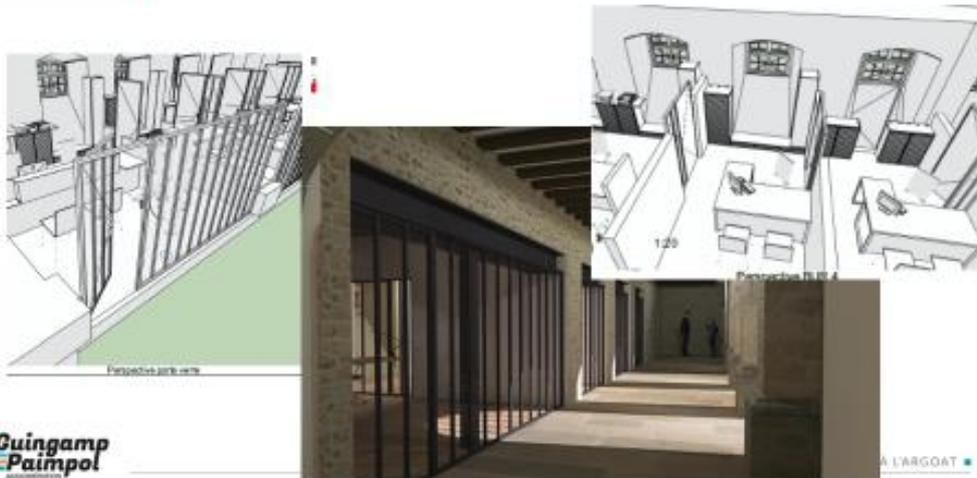
## SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE / SALLE DE CONFÉRENCES VUE EN PLAN



Guingamp  
Paimpol

ANCIEN COUVERT DES URILINES

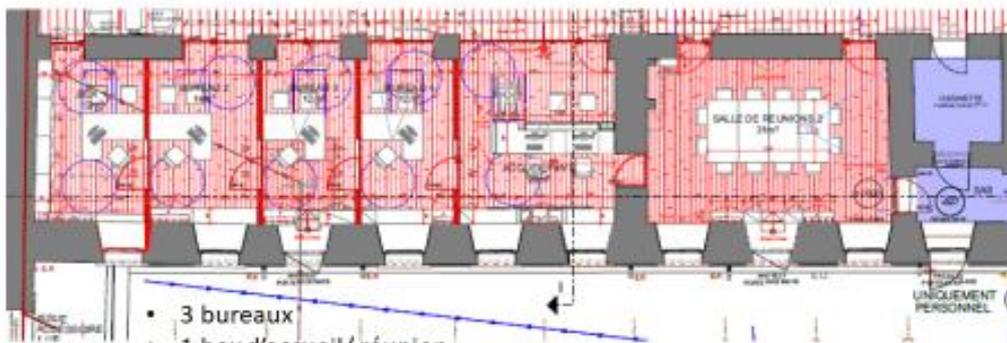
## AMÉNAGEMENT D'UN ACCUEIL AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU COUVENT VUES EN PERSPECTIVE



Guingamp  
Paimpol

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## AMÉNAGEMENT D'UN ACCUEIL AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU COUVENT VUES EN PLAN



- 3 bureaux
- 1 box d'accueil/ réunion
- L'accueil de l'agglomération
- 1 salle de réunion de 31m<sup>2</sup>

Guingamp  
Paimpol

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## TRAVAUX PATRIMONIAUX DÉTAIL DES TRAVAUX

- Toiture et charpente de la Chapelle et de l'aile ouest à réhabiliter.
- Reprise de maçonnerie extérieure :
  - Travaux de pérennisation de l'ouvrage
  - Travaux de réhabilitation structurelle.
- Reprise des descentes de gouttières



Guingamp  
Paimpol

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## TRAVAUX PATRIMONIAUX

### ○ Planification des travaux

	2021					2022					2023																
	J	A	S	O	N	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N
Consultation des entreprises																											
Analyse																											
Auditions / Négociations																											
Horizon																											
Préparation chantier																											
Travaux salle de conférence																											
Travaux Accueil																											
Levée des réserves																											

- Groupe de travail « Communication et travail en site occupé en période de chantier » : Services communication, moyen généraux, prévention et patrimoine

### PROJET PROPRIÉTÉ AI93 PLANS DE POSITIONNEMENT



- Parcelle AI 93 : 2200m<sup>2</sup>

### PROJET PROPRIÉTÉ AI93 ENJEUX

- Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé des **études de faisabilité** pour l'extension de son siège administratif et l'aménagement de la parcelle AI93.

#### Les enjeux du projet :

1. **Le service aux usagers** : garantir une qualité d'usage pleinement satisfaisante, répondant aux besoins de prise en charge, d'information et d'orientation (Mobilité, Habitat, ...)
2. **Les espaces de réunion** : prévoir des espaces de réunion adaptés aux besoins et aux usages des agents et des élus.
3. **La représentation de l'Agglomération** : construire un bâtiment emblématique, visible et accessible qui s'inscrit dans une extension du siège existant.
4. **Les bureaux** : prévoir des bureaux répondant aux besoins des missions (nombre, superficie, emplacement)

Les travaux avancent relativement calmement. A ce jour sur les 22 lots qui ont été définis dans le programme, 16 lots ont été attribués et il en reste donc 6 à attribuer. Non pas parce qu'il y a du retard mais certaines optimisations ont été mises en évidence notamment sur la séparation de certains lots qui initialement avaient été regroupés. Il est apparu opportun, afin d'optimiser les coûts financiers de les séparer.

Nous nous inscrivons dans une perspective mettant en lien différents organismes qui vont pouvoir, dans la phase II, s'inscrire dans une autre phase qui correspond à ce qu'on appelle « l'ex propriété Fournis » qui permet de travailler sur des projets autour du service aux usagers, des espaces de réunions, les représentations de l'agglomération mais en lien avec des partenaires, en lien avec le CDHAT, en lien avec la politique touristique et la place de l'office du tourisme en cœur de ville avec toute l'attractivité liée à l'ancienne prison, INSEAC, ...

Parallèlement à la rénovation patrimoniale et à la création de la salle de conférence il est bien entendu intégré à la phase I la restructuration de la partie « accueil » pour donner une lisibilité et permettre aux usagers de clairement identifier l'agglomération.

**Yvon SIMON** concernant le site de Cadolan, nous avons inauguré le site et avons pu constater les travaux de renaturation seulement les travaux ne sont pas terminés. Il y a des travaux de réhabilitation des sols qui doivent continuer et souhaite quelques explications

**Jean-Pierre GIUNTINI** cette rénovation de la vallée de Cadolan doit se faire en deux parties. La première partie, qui a été inaugurée est un aménagement avec notamment la remise aux normes du réseau assainissement et toute la renaturation de cette vallée. En bas de cette vallée, il y a une partie qui appartient à Guingamp et sur cette partie il était prévu de continuer cette renaturation. Nous nous trouvons actuellement bloqué car il a été trouvé une nappe d'hydrocarbure dans le sol. Auparavant, il y avait une entreprise présente sur cette zone mais également des entrepôts de la ville de Guingamp. Nous ne savons pas d'où vient cette pollution par les hydrocarbures qu'il faut dépolluer avant de continuer les travaux. Actuellement pour cette dépollution nous sommes à un coût total d'environ 250 000 € et l'agence de l'eau prenant en charge la moitié. Il resterait donc à charge de Guingamp et Guingamp-Paimpol agglomération 125 000 €. Ces travaux seront réalisés l'an prochain et ce ne sera qu'à la suite de cette opération de dépollution que les travaux de remise en état du site seront effectués.

**Jacques MANGOLD** le Bureau a signé une convention avec la SCIC Bocagénèse et mon interrogation n'est pas sur ce sujet mais tout simplement sur les communes qui sont confrontées aujourd'hui à des problèmes d'énergie et d'eau. Est-ce que au niveau de l'agglomération il pourrait pas être organiser quelque chose qui puisse servir à l'ensemble des communes en matière d'économies globales.

**Vincent LE MEAUX** : nous avons deux Vice-présidents chargés de la biodiversité, Christian PRIGENT et Jean-Pierre GIUNTINI. Il y a bien deux enjeux qui vont être vus, le PCAET d'un côté et grand cycle de l'eau. Nous sommes quand même très fortement liés au sujet de l'eau car nous sommes un opérateur en eau au niveau de l'agglomération -autant sur le petit cycle que sur le grand cycle de l'eau. Nous essayons de prendre pleinement cette responsabilité en charge. Au niveau de l'énergie, nous sommes en plein dans le PCAET et presque à la fin de cette écriture. Nous avons décliné l'aspect énergétique sur le territoire.

**Jean-Pierre GIUNTINI** concernant l'eau nous avons un souci de sécheresse et nous sommes actuellement toujours en crise sécheresse. Il y a des cours d'eau qui sont actuellement très bas et en particulier Le Trieux et il pose souci. Il est évident que ce sont des phénomènes que l'on risque de voir se reproduire de plus en plus fréquemment dû au réchauffement climatique. Il faut que chacun d'entre nous, communes et EPCI, fasse attention à faire des économies d'eau et nous orienter vers des techniques qui nous permettent de limiter ces consommations d'eau. Il faudra également qu'on se

pose la question de la compétence de la gestion des eaux pluviales car le problème, lorsqu'il pleut beaucoup, ça entraîne des inondations et il serait préférable que cette eau pénètre dans le sol et se retrouve dans les nappes phréatiques pour ensuite alimenter nos rivières. La CLE du SAGE a posé un certain nombre de questions et en particulier la réutilisation des eaux sales au niveau des entreprises. Nous voyons bien que c'est un sujet que l'Etat ne veut pas forcément aborder directement mais qui est soulevé en permanence ; c'est peut-être une voie d'avenir.

**Christian PRIGENT** concernant la partie énergie, un Conseiller en Energie Partagée (CEP) a été embauché à l'agglomération. Cette personne s'occupe du développement des énergies. On va travailler sur les énergies renouvelables, sur les économies d'énergie, sur l'isolation des bâtiments. Nous sommes accompagnés par le SEM-Energies du SDE22. Nous prenons notre envol sur ces questions. Les CEP sont très demandés et il est difficile de recruter.

**Benoît GOUDALLIER** concernant la gestion des eaux pluviales pourquoi ne pas faire comme pour les composteurs ; faire un achat groupé de collecteur d'eau et les revendre auprès de notre population.

**Vincent LE MEAUX** a également fait cette observation aux membres du Bureau et il va être regardé de près tous ces mécanismes qui partent du bon sens pour effectivement récupérer ces eaux. Nous aurons le temps de revenir dans un débat structuré dans nos commissions et au Conseil d'agglomération dans les semaines à venir.

**Gwénaëlle AUBRY** concernant « l'accord à bons de commande pour la fourniture et la livraison de couches écologiques jetables et de produits d'hygiène écologiques pour les crèches de Guingamp-Paimpol Agglomération » a-t-il été fait une étude de faisabilité sur l'achat de couches lavables ?

**Fanny CHAPPE** une délibération avait été prise et présentait l'intérêt que l'agglomération portait aux couches lavables avec une proposition d'achat de différents kits afin que les familles puissent essayer avant d'acheter puisque c'est un véritable investissement et que ça passe par les relais assistants maternels. Quand nous avons présenté cette délibération, nous avons insisté sur l'intérêt écologique puisque la couche jetable est l'un des produits les plus polluants.

**Dominique PARISCOAT** souhaite qu'à l'avenir concernant la signature des baux commerciaux soit noté l'activité de l'entreprise.

**Fanny CHAPPE** sur le pass commerce et artisanat il serait bien également de noter le co-financement avec la Région Bretagne.

- **Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)**

<b>2022-029 26/06/2022</b>	<b>Acquisition et installation de tribunes rétractables et de buts d'handball - Gymnase de Kerraoul à Paimpol</b>		
Lot unique	SPORT EQUIPEMENT DEVELOPPEMENT 49000 ECOUFLANT	Montant : 32 565 € HT	Installation pendant les vacances de la Toussaint
<b>2022-036 11/07/2022</b>	<b>Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles pour la construction d'un pôle petite enfance à Paimpol</b>		
Lot unique	PREPROGRAM 35000 RENNES	Montant : 25 060 € HT	Durée : 12 mois

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

<b>2022-037</b> 25/06/2022	<b>Prestations de services relatives à la gestion de l'aire de « grands passages »</b>		
Lot unique	SG2A L'Hacienda 69140 RILLIEUX LA PAPE	Montant minimum : 1 150 € HT Montant maximum : 6 900 € HT	Début à la notification jusqu'au 31/12/2022
<b>2022-038</b> 06/07/2022	<b>Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles pour la construction d'un pôle enfance jeunesse et d'une micro-crèche à Bourbriac : missions d'assistance au choix du maître d'œuvre</b>		
Lot unique	PREPROGRAM 35000 RENNES	Montant : 9 625 € HT	Durée : 2,5 mois
<b>2022-039</b> 29/06/2022	<b>Parcours de cybersécurité</b>		
Lot unique	SERVICE NETWORK SECURITY 34070 MONTPELLIER	Montant : 24 500 € HT	Démarrage à la notification pour un achèvement au 01/10/2022
<b>2022-042</b> 30/06/2022	<b>Travaux de ravalement du multi-accueil « Ti Poupigou » à Bégard</b>		
Lot unique	SAS ARMOR PEINTURE 22170 PLELO	Montant : 23 986.40 € HT	Démarre sur ordre de service pour une durée de 1 mois.
<b>2022-043</b> 19/07/2022	<b>Création de circuits trail (missions de concertation, relevés de terrain, balisage et test)</b>		
Lot unique	SARL YOOMIGO 38850 CHARAVINES	Montant : 23 021.25 € HT	Durée de 13 semaines
<b>2022-044</b> 07/07/2022	<b>Projet d'aménagement complémentaire au pôle enfance jeunesse de Louargat – Réalisation d'un préau sur la cour des 3/6 ans et création d'un local de rangement</b>		
Lot 1 : Réalisation de documents graphiques	FELT ARCHITECTES 22000 SAIN BRIEUC	Montant : 3 000 € HT	Démarrage sur ordre de service pour une durée de 4 semaines
Lot 2 : Réalisation des pièces écrites techniques suivant les documents graphiques	M2C RONXIN 22400 LAMBALLE	Montant : 2 500 € HT	Démarrage sur ordre de service pour une durée de 2 semaines
Lot 3 : Réalisation d'une mission DET	M2C RONXIN 22400 LAMBALLE	Montant : 4 500 €	Démarrage sur ordre de service pour une durée de 3 mois
<b>2022-045</b> 26/07/2022	<b>Accompagnement à l'élaboration de la candidature au programme européen LEADER 2023-2027 sur le périmètre du GAL du Pays de Guingamp (recouvrant Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté)</b>		
Lot unique	STRATEAL 14114 VER SUR MER	Montant : 17 100 € HT	Début à la notification et jusqu'au 4 novembre 2022

## Décisions et arrêtés du Président

A2022-0054	Attribution subvention de 20 000,00 € à M. Pierre GIGAREL, Paimpol. Création d'un gîte de groupes - Aides touristiques	17.06.2022
A2022-0060	Arrêté alignement au 2 lieu-dit Coat Yen à Bégard	30.05.2022
A2022-0061	Attribution subvention de 2 500 € à Eelke KOOPAL, Plougonver. Production laitière en agriculture Biologique – Aide à l'installation Jeune Agriculteur « Minimis »	17.06.2022
A2022-0062	Attribution subvention de 6 275,00 € à Mme Carolina VIS, Ploubazlanec. Création d'une galerie d'art contemporain et d'une salle d'exposition pour des articles locaux et internationaux - Aides touristiques	17.06.2022
A2022-0063	Arrêté portant délégation de fonction à Monsieur Vincent CLEC'H – modification	22.03.2022
A2022-0065	Décision souscription emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 1 316 500 € budget assainissement collectif DSP	27.06.2022
A2022-0066	Décision souscription emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 974 300 € budget assainissement collectif régie	27.06.2022
A2022-0067	Décision souscription emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 2 730 915 € budget Eau DSP	27.06.2022
A2022-0068	Décision souscription emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de 341 700 € budget Eau Régie	27.06.2022
A2022-0069	Délégation de fonction à Cyril JOBIC, Conseillé délégué – modification	30.06.2022
A2022-0070	Délégation de fonction à Josette CONNAN, Vice-présidente - modification	30.06.2022
A2022-0071	Délégation de fonction et signature temporaire (1 <sup>er</sup> au 05 août 2022) à Josette CONNAN, Vice-présidente	08.07.2022
A2022-0072	Attribution subvention de 1 999,00 € à Mme Soizic JULIEN - A Fleur de Peau, salon de soins esthétiques, Plouézec. Travaux immobiliers : menuiseries et changement de la vitrine extérieure - PASS Commerce Artisanat	20.07.2022
A2022-0073	Attribution subvention de 7 500,00 € à Mme Chantal ANDRÉ - Harmony Beauté, salon de soins esthétiques, Paimpol. Achat de mobilier et matériel pour les soins esthétiques – PASS Commerce Artisanat	20.07.2022
A2022-0074	Attribution subvention de 3 837,00 € à M. David STEPHAN, Au P'tit Bonheur, débit de boissons, Guingamp. Installation d'une enseigne, reprise de certaines immobilisations corporelles dans le cadre de la reprise du fonds, achat de mobilier et matériel - PASS Commerce Artisanat	21.07.2022
A2022-0075	Attribution subvention de 1 329,00 € à M. David STEPHAN, Au P'tit Bonheur, débit de boissons, Guingamp - Création d'un site Internet et achat d'une tablette - PASS Commerce Artisanat Numérique	21.07.2022
A2022-0076	Attribution subvention de 4 745,00 € à Mme Maryline BARBOT, Tentation Lingerie, commerce de lingerie, Guingamp. Menuiseries extérieures et meuble de présentation - PASS Commerce Artisanat	21.07.2022
A2022-0077	Fermeture aire d'accueil des gens du voyage « Le Moustrec » à Paimpol pour travaux de maintenance	26.07.2022
A2022-0078	Attribution subvention de 7 500,00 € à Mme Typhaine MILLINER, Piplettes, commerce de prêt à porter féminin et vente d'accessoires, Paimpol. Réalisation de travaux immobilier (façade, porte d'entrée, peintures extérieures et menuiseries) – PASS Commerce Artisanat	03.08.2022

A2022-0079	Attribution subvention de 2 561,00 € à la SNC GUINARD22, tabac, Presse, FDJ, Guingamp. Réalisation de travaux immobilier (Menuiseries, Plomberie, Electricité, Peinture, Eclairage), achat d'un meuble - PASS Commerce Artisanat	03.08.2022
A2022-0080	Attribution subvention de 3 000,00 € à Mme Gwendoline JOURDAIN – Enseigne : Jardin Mod Kozh, Pont-Melvez. Création d'un meublé touristique - Aides touristiques	03.08.2022
A2022-0081	Délégation de signature à Didier CEAU, responsable de la piscine Ar Poull-Neuial de Guingamp	08.08.2022
A2022-0082	Arrêté individuel d'alignement ZA de Kervidanou à Callac pour le compte de la Coopérative Eureden (parcelle B1629)	26.08.2022
A2022-0083	Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagaor afin de procéder à des travaux d'entretien et de maintenance : du 09.09.2022 jusque la fin des travaux	09.09.2022
2022-05-044	Bail dérogoire au statut des baux commerciaux - Atelier Relais n°2 - Callac - Jérôme Le Bonhomme à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 1 an et 3 mois. Loyer annuel de 21€/m <sup>2</sup> et 9€/m <sup>2</sup> de charges	17.05.2022
2022-05-045	Bail dérogoire au statut des baux commerciaux - Atelier Relais n°2 - Callac - SASL Carles à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 1 an. Loyer annuel de 21€/m <sup>2</sup> et 9€/m <sup>2</sup> de charges	17.05.2022
2022-06-047	Bail dérogoire au statut des baux commerciaux - Maison de l'entreprise de Paimpol - Photoptic Meslin à compter du 06 mai 2022 pour une durée de 3 ans. Loyer annuel de 84€HT/m <sup>2</sup> et 44€HT/m <sup>2</sup> de charges	16.06.2022
2022-06-048	Bail dérogoire au statut des baux commerciaux - Maison de l'entreprise de Paimpol - PLGX à compter du 22 juin 2022 pour une durée de 3 ans. Loyer annuel de 42€HT/m <sup>2</sup> et 34€HT/m <sup>2</sup> de charges	16.06.2022
2022-06-049	Conventionnement avec Eau et Rivières de Bretagne pour 2022 afin d'assurer le fonctionnement de la station sport et nature de Belle-Isle en Terre pour un montant de 22 000 €	22.06.2022
2022-06-050	Sollicitation de subvention auprès de la Région Bretagne pour l'installation d'abris de vélos à hauteur de 7 285 €	28.06.2022
2022-06-051	Bail location bureaux à Annaïg MERRIEN pour une durée de 6 ans au 15 rue Crec'h Ugen à Belle-Isle en Terre. Loyer annuel de 1 224 € (montant révisable annuellement)	15.06.2022
2022-06-052	CASCI - convention de mise à disposition gratuite de 10 scooters électriques à destination des employés saisonniers, des personnes en formation et de celles en parcours d'insertion disposant d'un contrat de travail ou résidant à Paimpol et alentours pour une durée de 1 an à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022	11.07.2022
2022-07-053	Fixation du montant des offres à verser à Jean-Yves ROSSI propriétaire de parcelles dans les périmètres de protection autour du captage d'EP « Castel-Mond » à Belle-Isle en Terre de 68 €	06.07.2022
2022-07-054	Bail rural avec Philippe LEC'HVIEN, Parc ar Nord « champ aux choux » Paimpol pour une durée de 9 ans à compter du 10 juin 2022. Loyer annuel de 154.36 €	07.06.2022
2022-07-055	Acquisition parcelle ZO 281 de 250 m <sup>2</sup> environ au prix de 16€/m <sup>2</sup> soit 4 000 € appartenant à Mme RAZET-BERTRAND pour la mise en place de bâches de stockage et la réhabilitation des postes de refoulement du camping du Launay à Plouézec.	01.08.2022
2022-07-056	Bail dérogoire au statut des baux commerciaux - ZA Courjou à	26.07.2022

	Bourbriac - Société BATITREM Services à compter du 1 <sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 3 ans. Loyer annuel de 25 €/m <sup>2</sup> et 4€/m <sup>2</sup> de charges	
2022-07-057	Mise à disposition à titre gracieux à l'association départementale de protection civile des Côtes d'Armor de la maison située 2 Douar an Atrach à Saint-Agathon à compter du 15 août 2022 pour une durée de 1 an	01.08.2022
2022-08-058	Fixation du montant des offres à verser à Patrick YEZOU propriétaire des parcelles dans les périmètres de protection autour du captage d'EP « Castel-Mond » à Belle-Isle en Terre de 641 €	09.08.2022
2022-08-059	Domiciliation à la Maison de l'entreprise de Paimpol de Nathalie BOULARD à compter du 01.09.2022, un an renouvelable par tacite reconduction pour une location mensuelle de 35 €HT.	16.08.2022
2022-08-060	Convention d'occupation précaire Maison de l'entreprise de Paimpol - Atelier n°11 Entreprise Nicolas LE BELL pour une durée de 4 mois et 20 jours à compter du 09 octobre 2022 pour un loyer annuel de 42€/m <sup>2</sup> et 34€HT de charges /m <sup>2</sup>	16.08.2022
2022-08-061	Convention d'occupation précaire Maison de l'entreprise de Paimpol - Atelier n°09 Entreprise AGILYTIS pour une durée de 6 mois à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2022 pour un loyer annuel de 42€/m <sup>2</sup> et 34€HT de charges /m <sup>2</sup>	17.08.2022
2022-08-062	Fixation du montant des offres à verser à Mme et M. Couture propriétaires des parcelles dans les périmètres de protection autour du captage d'EP « Castel-Mond » à Belle-Isle en Terre de 307 €	24.08.2022

## Bureau d'agglomération

Le Président porte à la connaissance du conseil d'agglomération des décisions prises par le bureau d'agglomération conformément aux délégations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

## Bureau d'agglomération du 13 septembre 2022

DELBU2022-09-072	<i>Service biodiversité et environnement</i> : SCIC Bocagénèse - convention 2022-2026	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-09-073	<i>Direction territoires, citoyenneté et coopérations</i> : Projet tutoré pour la réalisation d'un état des lieux de la pêche côtière et de l'aquaculture à l'échelle du quartier maritime de Paimpol : convention	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-09-074	<i>Commande publique</i> : Attribution accord-cadre à bons de commande de conception graphique, fourniture et pose de relais d'information service (RIS) sur le territoire	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-09-075	<i>Economie, emploi et relations aux entreprises</i> : Aide à l'immobilier - SAS Crust'Armor Couhadoux	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-09-076	<i>Service petite enfance</i> : Appel à projets - attribution d'une aide complémentaire SAEL Coquelic'home	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-09-077	<i>Service mobilité et formation professionnelle</i> : Modification tableau des effectifs : création d'un poste chargé de communication, de relation presse et Médias	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-09-078	<i>Service mobilité et formation professionnelle</i> : Modification tableau des effectifs : création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps non complet (réussite à concours)	<b>Majorité</b>

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau d'agglomération.

**DEL2022-09-156**

**APPROBATION PROCES VERBAUX**

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du :

- Mardi 17 mai 2022
- Mardi 14 juin 2022
- Jeudi 23 juin 2022
- Mardi 05 juillet 2022

**Vincent LE MEAUX** souhaite que l'on ajoute dans le procès-verbal du 05 juillet que le Conseil Citoyen a donné son avis circonstancier concernant le devenir du Centre Hospitalier de Guingamp.

**Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Agglomération.**

**DEL2022-09-157**

**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président porte à la connaissance des conseillers d'agglomération le rapport d'activités 2021.

**Vincent LE MEAUX** le rapport d'activité est présenté selon les orientations de notre projet de territoire et ensuite décliné en objectifs et en mobilisation collective. Durant cette année 2021, nous étions encore sous la crise et nous avons réussi à maintenir nos activités. Nous avons pu ainsi, ne pas perdre de temps malgré les confinements qui nous avaient éloignés en 2020. Tout ceci est symbolisé par les dernières pages ; la gestion financière, l'implication de nos aides sur le territoire et le nombre de marchés publics ainsi opérés sur notre territoire est resté en position convenable. Nous avons retrouvé une activité de 2019 sans peine. 139 marchés concernent le département des Côtes d'Armor et c'est important car on nous a parfois dit que nous avons tendance à faire tourner les entreprises d'ailleurs et cette lecture illustre que notre agglomération fait tourner l'économie locale.

**Romain Rollant**, Directeur général des services de Guingamp-Paimpol agglomération concernant l'administration indique que ce rapport est la 4<sup>ème</sup> édition et qu'il est organisé, comme l'a indiqué le

Président, en fonction des orientations et objectifs du projet de territoire. Tout comme l'ensemble des documents et en particulier le Rapport d'Orientations Budgétaires. Le rapport d'activité est un document obligatoire mais il est quand même singulier car on vous parle de l'année 2021 et on vous le présente qu'en septembre 2022 et la lecture est parfois faussée mais elle montre aussi avec un peu de recul tout ce qui se fait pendant une année sans être exhaustif. Nous avons voulu faire un rapport d'activité qui ne soit pas simplement une compilation administrative de tout ce qui peut se passer dans la vie d'une administration mais essayer d'en faire un document digeste. Cet outil doit nous et vous permettre de piocher des illustrations et de le présenter dans vos conseils municipaux.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De prendre acte du rapport d'activité 2021.**

**DEL2022-09-158**

**DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL**

**POSTE MEDiateur EN CHARGE DE LA MISSION GENS DU VOYAGE - CONVENTION**

Dans le cadre du Schéma Départemental pour l'accueil des Gens du Voyage, le 26 mai 2019, le Conseil d'Agglomération a acté le principe du financement d'un poste de contractuel de catégorie A à temps complet pour assurer les missions de chargé de mission « Gens du Voyage ».

Ce poste est financé pour 50 % par l'Etat et 50 % par les EPCI calculés au prorata de la population du territoire.

Placé sous la tutelle conjointe du Préfet et des différents Présidents des EPCI financeurs, le Médiateur est rattaché au bureau du cabinet de la préfecture.

Pour mémoire, ses missions se déclinent sur l'ensemble du territoire costarmoricain et concernent l'animation de la mise en œuvre du schéma départemental, la convergence et la coordination des bonnes pratiques en matière d'accueil des gens du voyage, la médiation en cas de conflits liés aux gens du voyage, l'accompagnement des collectivités dans la gestion des stationnements estivaux, la programmation et la coordination des grands passages en période estivale.

La convention est arrivée à échéance fin 2020 et il convient donc de la renouveler pour une durée de 3 ans (2021 -2023) pour un montant moyen annuel de **3 816,74 euros**.

**Jacques MANGOLD** ce n'est pas la recherche de terrain qui va changer grand-chose par l'accueil des gens du voyage. On les retrouve partout, ils vont là où ils veulent et nous sommes de toute façon confronté à leur présence.

**Yannick LE GOFF** c'est tout à fait vrai mais jusqu'ici nous avons du mal à entrer dans le schéma. Nous allons vraiment entrer dans le schéma dès que nous aurons réussi à mettre en place la nouvelle aire d'accueil. Nous sommes en bonne voie du côté de Guingamp pour une aire tampon. Nous avançons et allons très vite pouvoir vous donner des informations.

**Vincent LE MEAUX** les gens du voyage dans la nature de leur vie sont des personnes qui circulent et qui sont mobiles. Notre travail est de regarder surement sur la sédentarisation d'une partie de ces populations. La gestion annuelle crée des difficultés pour les maires que vous êtes puisque vous êtes concernés pour la plupart d'entre vous en secteur urbain guingampais mais également littoral. Nous, l'agglomération sur la coordination avec les services préfectoraux et la chargée de mission nous assure de la bonne coordination mais effectivement quand ils circulent, ils circulent librement.

**Richard VIBERT** sur la commune de Ploubazlanec, les gens du voyage ont été présents pendant 3 mois (mai, juin et juillet). Ils étaient installés sur un camping ou au stade. Les gens du voyage ont eu un comportement exemplaire par rapport à d'autres qui n'en ont pas. Les gros ennuis intervenus étaient avec les riverains. Les gens du voyage ont toujours payé, demandé les autorisations, ont prévenu lors de leurs départs afin que la commune protège la zone.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver le partenariat interinstitutionnel pour l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, qui fixe notamment les règles de gestion de l'agent affecté à cette mission ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement du Médiateur Chargé de Mission « Gens du voyage » et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**DEL2022-09-159**

**CIAS**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2021**

Conformément à la délibération du Conseil d'agglomération DEL2022-06-100 en date du 14 juin 2022 approuvant une convention d'Objectifs et de Moyens qui a pour objet de définir les engagements réciproques du Centre Intercommunal d'Action Social et de l'Agglomération, le CIAS est chargé de la conduite de la politique de développement social, l'agglomération lui apporte un accompagnement technique, financier (subvention annuelle de fonctionnement) et opérationnel.

Outre la présentation des comptes administratifs et de gestion, le CIAS doit présenter un rapport d'activité de l'année précédente, validé par le conseil d'administration du CIAS

Le Président porte à la connaissance des conseillers d'agglomération le rapport d'activités 2021 du CIAS joint en annexe.

**François LE MARREC** pour les communes qui sont amenées à gérer des EHPAD. Ceux-ci sont actuellement en grande difficultés liées à un manque de personnel, des difficultés financières. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir une action commune afin de remonter nos difficultés.

**Claudine GUILLOU** effectivement c'est une réalité qui touche toutes les structures tout comme les services d'aides à domicile. Il y a certainement des actions communes à engager notamment au niveau des examens et concours d'aides-soignants qui valident les formations et qui ne sont que réitérés que tous les 2 ans. Nous sommes dans une période de pénurie d'aides-soignants et ils n'ont la possibilité d'être validé que tous les 2 ans. Il faudrait intensifier les sollicitations en terme de formation et faire en sorte qu'il y ait une validation au moins tous les ans. On peut également s'interroger sur l'attractivité du métier, nous avons pensé longtemps et à juste titre que les rémunérations n'étaient pas à la hauteur, là le SEGUR de la santé, la prime grand âge, a rattrapé cet état de fait et nous constatons que malgré cela les recrutements deviennent difficiles.

**Joseph LINTANF** confirme les propos du maire de Belle-Isle en Terre. En effet, les mêmes soucis sont rencontrés sur la commune de Callac avec des difficultés à recruter des aides-soignants et même des infirmiers.

**François LE MARREC** ajoute qu'aujourd'hui les aides-soignants ont décidé de changer leur façon de travailler et se tournent de plus en plus vers l'intérim. Et les week-ends il devient très difficile de trouver des personnes en intérim. De plus, le coût d'un aide-soignant en intérim c'est 2,5 fois le coût d'un titulaire et cela impacte énormément le budget. Cette année sur la commune, il a été voté un budget en déficit.

**Véronique CADUDAL**, la difficulté à recruter au niveau des services d'aides à domicile est connue. Il y a des fédérations qui se sont mises en place pour essayer de créer quelque chose et on espère un aboutissement rapide afin de favoriser le recrutement pour les aides à domicile. Au niveau des EHPAD, c'est pareil, la difficulté à recruter, la difficulté financière des établissements sont connues et le coût de l'énergie ne va pas arranger les choses.

**Claudine GUILLOU** en réponse à François Le Marrec et le recours à l'intérim, ces personnes ont la garantie de trouver du travail et c'est plus lucratif pour elles d'où la difficulté à fidéliser le personnel.

**Vincent LE LEAUX** c'est un sujet d'actualité et cela ne concerne pas que les soignants même s'ils sont dans des tâches et des opérations de soins particuliers pour l'humain. Le problème d'attractivité dans la fonction publique est national et il est traité aujourd'hui de façon très forte par l'Etat, par les Centres de Gestion et par les employeurs publics en général. Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a été sollicité pour accompagner les difficultés de gestion des directeurs-rices de ces établissements qui se retrouvent face à des problèmes d'attractivité et de management d'équipe. Un groupe de travail va être mis en place au niveau départemental sur ce sujet. Nous devons, aujourd'hui avoir une inquiétude particulière sur ces encadrants car ils souffrent beaucoup dans leur travail. Les signaux d'alerte au niveau départemental font dire cette inquiétude. Dans le cadre de notre rôle de coordination avoir un tour de table des directions et des élus pour essayer d'améliorer sensiblement le service à nos concitoyens et ces directeurs-rices qui se retrouvent aujourd'hui face à des murs. Une proposition sera faite avec le CIAS pour voir comment y travailler.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De prendre acte du rapport d'activité du CIAS 2021.**

**DEL2022-09-160**

**HABITAT**

**RAPPORT ANNUEL GUINGAMP-HABITAT 2021**

Créé en 1923, l'Office Public de l'Habitat Guingamp Habitat est statutairement rattaché à Guingamp-Paimpol Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et représente à ce titre un partenaire privilégié de l'Agglomération en matière de politique du logement social sur le territoire.

## Administration

L'OPH est administré par un Conseil d'Agglomération réunissant :

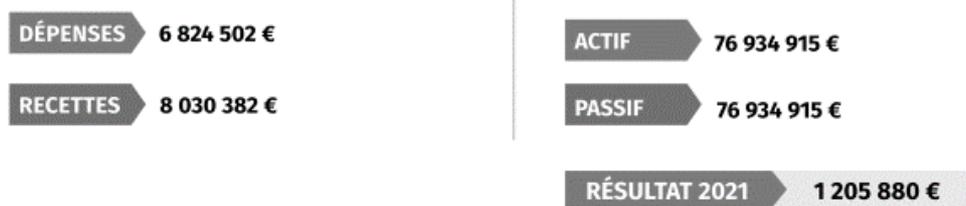
- 6 représentants de Guingamp-Paimpol Agglomération : Mmes Élisabeth PUILANDRE, Claudine GUILLOU, Anne LE COTTON et Claudie Le JEANNE, MM. Philippe LE GOFF, Richard VIBERT
- 3 personnes qualifiées désignées par Guingamp-Paimpol Agglomération : Mmes Marguerite TREVIDY et Marie-Agnès POGAM, M. Aimé DAGORN
- 1 personne désignée par Guingamp-Paimpol Agglomération, chargée de l'insertion : M. Pierrick AUFFRET
- 3 représentants des locataires : Mme Déborah BIZIEN (CLCV), M. Sébastien LEROUX (CNL), Mme Alice GEFFROY (CNL)
- 5 personnes désignées par les Institutions : MM. Claude THEPAULT (CFDT), Gérard GOASDOUE (UDAF), Yvan-Pierre MELL (CAF), Jean-Matthieu HOUPE ou Pierre BESSIN ou Lilian SANZ (Préfecture) et Mme Cynthia PERRIN-MOREL (Action Logement),

Guingamp Habitat dispose de 20 salariés (21 en 2020) relevant à la fois de la fonction publique territoriale (8 agents), du droit public (1 salarié) et du droit privé (11 salariés) organisés autour de 4 Pôles (Finances et Ressources Humaines, Patrimoine, Maîtrise d’Ouvrage, clientèle).

L’activité de l’office est structurée selon 5 thèmes transversaux : Conditions de travail et Qualité de services, Plan Stratégique du Patrimoine, Suivi de performance environnementale et coûts énergétiques, Gestion Sociale et Contentieux, Gestion urbaine de proximité et prospective.

## Bilan financier

Au 31 décembre 2021, le bilan financier de l’opérateur social est le suivant :



## Patrimoine

Le patrimoine comprend 1 705 logements sociaux au 31 décembre 2021 (contre 1 693 au 31 décembre 2020) répartis comme suit :

- 1 001 collectifs (997 à N-1),
- 360 Individuels (352 à N-1),
- 13 Foyers (équivalent 344 logements),
- 13 locaux commerciaux.

Au 31 décembre 2021, l’office comptabilise 1 410 dossiers de demande de logements contre 1 050 en 2020 (soit une hausse de 34%), 823 en 2019, et 518 en 2018.

## Réalisations et projets

Le rapport de l’année précédente, prévoyait, à compter de 2021, 64 logements en neuf ou en acquisition-amélioration, ainsi que la réhabilitation de 8 immeubles collectifs à Guingamp (St Léonard, bâtiments A/B/C/D/N/O et E).

En 2021, le bilan est le suivant :

### Acquisitions-améliorations :

- 3 logements achevés (Ploumagoar : 2, Guingamp : 1)
- 43 logements en projet (Guingamp : 23, Saint-Clet : 8, Pléhédel : 5, Plouézec : 5, Maël-Pestivien : 2)

### Constructions neuves :

- 18 logements achevés (Guingamp :13, Grâce : 5)
- 39 Logements en projet (Guingamp : 8, Lanloup : 7, Senven-Léhart : 4, Ploumagoar : 3, Pabu : 8, Runan : 3, Pontrieux : 3)

### Réhabilitations :

- 152 logements réhabilités ou en cours de réhabilitation (Guingamp : 152)

### Foyers :

- 36 logements inclusifs en projet (habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, destiné aux personnes âgées et en situation de handicap) dont 20 à Guingamp et 16 à Callac.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d’agglomération à l’unanimité décide :**

- **De prendre acte du rapport d’activité 2021 de Guingamp-Habitat.**

Par délibération du Conseil d'agglomération du 27 août 2019, l'assemblée délibérante a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV. L'exploitation a débuté le 21 octobre 2019 et doit s'achever le 31 décembre 2025.

Chaque année, l'Agglomération doit délibérer sur sa gamme tarifaire « mobilité ». Pour 2022-2023, il est proposé la gamme tarifaire suivante applicable à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Pour Axeo Bus, les tarifs restent inchangés :

<b>AXEO Bus - Lignes régulières</b>	
<b>Titres Grand Public</b>	<b>Prix TTC</b>
Ticket à l'unité (valable 2 heures)	1 €
Pass Journée	3 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €
Abt Mensuel Plein Tarif (voy.illimités, 30 jours glissants)	24 €
Abt Annuel Plein Tarif (voy.illimités, 365 jours glissants)	240 €
<b>Titre Jeune - Moins de 26 ans</b>	<b>Prix TTC</b>
Abt Mensuel (voy.illimités, 30 jours glissants)	18 €
Abt Annuel (voy.illimités, 365 jours glissants)	180 €
Gratuité enfant moins de 4 ans	0 €
<b>Titres sociaux (Guingamp, Grâces, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon, Paimpol, Ploubazlanec pour les abonnements AXEOBUS uniquement)</b>	<b>Prix TTC</b>
Abt Mensuel QF1 (50% réduction)	12,00 €
Abt Mensuel QF2 (60% réduction)	9,60 €
Abt Mensuel QF3 (70% réduction)	7,20 €
<b>Divers</b>	<b>Prix TTC</b>
Création 1ère carte Korrigo ou renouvellement à 7 ans	0 €
Duplicata carte Korrigo	8 €

Les lignes scolaires secondaires ouvertes aux usagers commerciaux pourront être accessibles pour les personnes disposant d'un abonnement Axeo Bus mensuel ou annuel.

## **AXEO Bus TAD (Agglo) & TPMR (aire urbaine de Guingamp)**

<b>Titres Grand Public y compris PMR</b>	<b>Prix TTC</b>
Ticket à l'unité (valable pour 1 trajet)	1 €
Carnet de 10 Tickets (valable 2 heures par voyage)	8 €

Pour Axeo Scolaires, les tarifs restent inchangés :

AXEO Scolaire	
Abonnements annuels	Prix TTC
Elève demi-pensionnaire 1er et 2ème enfant	115,00 €
Elève demi-pensionnaire 3ème enfant	57,50 €
Elève demi-pensionnaire 4ème enfant et +	0 €
Elève interne	57,50 €
Apprenti (si utilisation du transport 1 sem/2)	57,50 €
Double abonnement (Breizhgo et Axeo Scolaire)	57,50 €
Ticket unitaire pour les mairies	1,00 €
Accompagnant des scolaires primaires	0 €

### Dégressivité trimestrielle

T1 Sept à Déc	115,00 €
T2 Jan à Mars	76,00 €
T3 Avril à Juin	38,00 €

### Dégressivité trimestrielle demi-tarif

T1 Sept à Déc	57,50 €
T2 Jan à Mars	38,00 €
T3 Avril à Juin	19,00 €

Pour Axeo Vélo, les tarifs restent inchangés pour la location des vélos à assistance électrique (VAE), excepté pour la livraison à domicile des VAE qui peut être gratuite selon conditions.

La tarification des abris vélos est modifiée, l'accès aux box Cocoon (2 places) est gratuit et en accès libre. L'accès à l'abri Cigogne (18 places) est possible avec une carte Korrigo, l'abonnement est gratuit.

AXEO Vélo		
	Titres Grand Public	Prix TTC
Location Vélo à assistance électrique	Abt mensuel (limité à 12 mois consécutifs)	30 €
	Vente de casques vélos pour adultes	20 €
	Vente de casques vélos pour enfants	7,50 €
	Location de sièges bébé sur vélos	3 €/ mois
	Pack assurances « responsabilité étendue & assurance du dépôt de garantie de 800 € » pour l'utilisateur contractant une location de VAE	7,80 €
	Livraison à domicile des VAE	30 €
	Livraison à domicile des VAE (pour 3 mois d'engagement minimum entre les mois d'octobre et mai, du lundi au vendredi de 9h à 16h sur rendez-vous sur 51 communes de l'Agglomération (hors Guingamp, Grâces, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon)	0 €
	Nettoyage vélo si restitué sale	15 €
	Abt mensuel AXEO Bus + Vélo	34 €
	Accès abris vélos	Droits d'accès aux abris vélos Cocoon
Droits d'accès aux stations Altao Cigogne abonné ou non à un service Axeo		0 €

Pour Axeo Auto, la gamme tarifaire reste inchangée :

AXEO Auto		Prix TTC
Tarif Flex - sans abonnement	Frais fixe pour chaque réservation	1 €
	Prix de l'heure sans abonnement	6 €
	Prix maximum pour une journée sans l'abonnement (gratuité de la 8ème heure à la 24ème heure. A la 25ème heure, le tarif reprend son tarif initial)	42 €
Tarif Flex - avec abonnement	Frais fixe pour chaque réservation	1 €
	Abonnement d'une durée d'1 mois (réduction de 50 % sur le prix de l'heure)	10 €
	Prix de l'heure avec abonnement 1 mois	3 €
	Prix maximum pour une journée avec l'abonnement de 1 mois (gratuité de la 8ème heure à la 24ème heure. A la 25ème heure, le tarif reprend son tarif initial)	21 €
Tarif Inclusif (offre sociale)	Frais fixe pour chaque réservation	1 €
	Tarif inclusif (sous justificatif : demandeur d'emploi, ...), prix de l'heure sans abonnement	3 €
	Prix maximum journée avec le tarif inclusif (gratuité de la 8ème heure à la 24ème heure. A la 25ème heure, le tarif reprend son tarif initial)	21 €

**Guy CONNAN** concernant les tarifs pour les transport scolaires la Région a passé le forfait à 120 € et nous nous restons à 115 €. Concernant la location des vélos électriques, nous allons entrer dans la période hivernale et nous allons connaître un creux. Avec le délégataire, Transdev, nous travaillons pour être incitatif et pourquoi pas proposer des tarifs ou des nouveaux services comme la livraison des vélos. Actuellement ce qui préoccupe au niveau d'AXEO c'est le dépôt, 2025 va arriver vite et où on le positionne pour tenir compte également des énergies. La location des vélos en libre-service, une location citadine est actuellement en cours de discussion. Et enfin concernant le fonctionnement, la place du Vally à Guingamp va être rénovée et il y aura aussi un vrai sujet concernant la gare routière. Les jours de marchés c'est un peu compliqué et il y aura un travail de concertation avec la ville de Guingamp. Concernant les points d'arrêts, un certain nombre de demandes a été satisfaite. Sur le réseau AXEO, une adaptation des arrêts peut encore être faite et il faut en faire la demande.

**Véronique CADUDAL** concernant AXEO bus+ est-ce possible que ce transport à la demande transporte les habitants en intra-communal. En effet, sur Plourivo, mais certainement sur d'autres communes, des habitants sont éloignés de plus 7 kilomètres du bourg et aujourd'hui tous les dépôts se font sur Paimpol. Cependant, au centre-bourg de Plourivo il y a une pharmacie, une épicerie, une boulangerie, deux coiffeurs, un médecin et aimerait bien que ces commerces puissent perdurer. Il est important quand on revitalise ou qu'on essaie de maintenir les commerces de nos communes que le service évolue pour aller en ce sens.

**Guy CONNAN** effectivement pour le service à la demande on essaie de s'adapter et l'argument est très juste.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver la gamme tarifaire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 31 août 2023.**

DEL2022-09-162

URBANISME ET DROIT DES SOLS

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - ELABORATION - ARRET DU PROJET  
ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Par délibération du 26 septembre 2017, l'Agglomération a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 57 communes, exprimant à échéance 2033, les réflexions et les projets urbains à l'échelle de l'agglomération et de chacune des communes.

## I. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs de l'élaboration du PLUi, formulés dans la délibération de prescription, sont les suivants :

### Objectifs généraux :

- Faire de Guingamp Paimpol Agglomération un territoire attractif, accessible et solidaire,
- Promouvoir un cadre et une qualité de vie, en articulant au mieux les espaces urbanisés, naturels et agricoles et en veillant à leurs équilibres respectifs,
- Renforcer et valoriser les identités communautaire et communales,
- Promouvoir le renouvellement urbain et assurer la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs,
- Harmoniser les règles d'urbanisme existantes,
- S'appuyer sur le potentiel économique, social et environnemental de l'agriculture et de la mer pour développer le territoire intercommunal.

### En matière économique :

- Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs,
- Maintenir et développer les conditions favorables au développement de l'agriculture et de l'activité agroalimentaire,
- Valoriser la façade maritime dans le développement du territoire,
- Développer les conditions d'accueil pour les activités innovantes notamment en matière de production d'énergie renouvelable ;
- Offrir les conditions favorables au développement de l'activité touristique.

### En matière d'habitat :

- Développer la diversité des formes d'habitat afin de favoriser la mixité sociale et l'accessibilité pour tous à un logement,
- Assurer une répartition équilibrée de l'habitat, dans un souci de solidarité intercommunale,
- Anticiper les besoins en construction et en réhabilitation afin de satisfaire équitablement la demande présente et future en logements.

### En matière de renouvellement urbain et de consommation d'espace :

- Maîtriser l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels dans le cadre d'une gestion économe des sols ;
- Pourvoir à la protection, à la conservation et à la restauration du patrimoine bâti et culturel,
- Préserver le cadre de vie des habitants,
- Préserver la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

### En matière de mobilités :

- Permettre la mobilité et les échanges avec l'extérieur du territoire de l'Agglomération ;
- Améliorer les conditions d'accessibilité à l'emploi, aux commerces et aux services,
- Faciliter le recours aux modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture.

### En matière d'environnement et de préservation des sites, milieux et paysages naturels :

- Préserver et valoriser la trame verte et bleue,
- Promouvoir un aménagement urbain qui préserve et valorise la biodiversité, les écosystèmes, les ressources naturelles et les paysages ;

- Concourir à la prévention des pollutions, des risques naturels et technologiques ;
- Concilier développement du territoire et préservation de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol.

#### **En matière énergétique :**

- Intégrer des objectifs de maîtrise de consommation énergétique et de diminution des gaz à effet de serre ;
- Promouvoir les modes de productions d'énergie renouvelable ;
- Encourager la gestion raisonnée des ressources naturelles.

#### **En matière d'équipements structurants, de services et d'aménagement numérique :**

- Assurer un équilibre, sur l'ensemble du territoire, des services et des équipements structurants, des activités de loisirs, sportives et culturelles ;
- Définir les conditions concourant au renforcement de l'offre territoriale du numérique et des réseaux de communication.

## **II. ELABORATION DU PLUI**

Conformément au Code de l'urbanisme, les acteurs locaux, les communes membres et le public ont été associés tout au long de la démarche d'élaboration du projet.

### **A. Modalités de gouvernance**

Par délibération du 26 septembre 2017, l'Agglomération a défini ses modalités de collaboration avec ses communes membres.

#### **1. Conseil d'agglomération**

Le Conseil d'agglomération est l'instance de validation des étapes réglementaires du PLUi.

À ce titre, il s'est réuni le 26 septembre 2017 pour prescrire l'élaboration du PLUi et fixer les modalités de concertation et de gouvernance. Il a débattu du PADD le 30 septembre 2019 et 17 mai 2022.

Le Conseil d'agglomération prononce l'arrêt du PLUi et se réunira une dernière fois au moment de l'approbation du document.

#### **2. Conférence des maires**

La Conférence des maires réunit le Président de l'agglomération, les Vice-président et l'ensemble de maires des communes membres. Elle constitue un espace de collaboration sur les grandes orientations retenues par le PLUi.

À ce titre, elle a été réunie à 5 reprises (le 29 juin 2017, le 30 avril et le 12 septembre 2019, le 8 décembre 2020 et le 29 mars 2022) pour aborder la gouvernance, la procédure d'élaboration, les diagnostics et enjeux du territoire, la définition des grandes orientations du PADD ou la traduction réglementaire du PLUi.

#### **3. Groupe de travail gestion des espaces, planification - Commission aménagement et revitalisation du territoire**

Le groupe de travail, devenu commission statutaire de l'agglomération en 2020, est présidé par la Vice-présidente à l'aménagement, aux mobilités et à la revitalisation des territoires. Elle est composée du Vice-Président à l'urbanisme et à la planification, de la Vice-Présidente à la mer et au Littoral et du Conseiller délégué aux mobilités du quotidien, de conseillers communautaires et d'élus communaux associés. La commission a pour objectif d'acter les grands principes et choix débattus en comité de pilotage (COPIL).

À ce titre des informations régulières portant sur le PLUi ont été diffusées dans le cadre de cette instance, permettant d'assurer un suivi de l'état d'avancement des travaux du COPIL.

#### 4. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est présidé par le Vice-président en charge de l'urbanisme et de la planification. Il est composé de la Vice-présidente à l'aménagement, aux mobilités et à la revitalisation des territoires, et d'un titulaire par commune membre. Un suppléant par commune est également nommé et invité aux réunions pour s'assurer du suivi du dossier. Dans le cadre des comités de pilotage portant sur les dispositions réglementaires, les référents techniques communaux ont pu prendre part aux discussions, ainsi que les Vice-présidents d'agglomération en charge des thématiques évoquées.

Le comité de pilotage assure le suivi et valide les choix retenus pour chaque étape de l'élaboration du PLUi. La méthodologie de travail, le respect du calendrier, les orientations et les dispositions réglementaires ont animé 28 réunions depuis avril 2018. Pour assurer la bonne circulation des informations, les supports de présentation et comptes rendus des débats ont été mis à la disposition des communes.

En marge des réunions du comité de pilotage, 15 groupes de travail ont également été réunis pour préparer les séances plénières et ainsi alimenter les réflexions sur des thématiques précises.

#### 5. Conseils municipaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme, en fin d'année 2019 des débats se sont tenus dans les 37 conseils municipaux sur les orientations générales du PADD.

L'Agglomération a également organisé un séminaire de lancement le 12 juin 2018 pour présenter les enjeux d'un PLUi. Suite aux élections municipales de 2020, un séminaire complémentaire a eu lieu le 8 décembre 2020 pour faciliter la réappropriation du document.

### B. Collaboration avec les communes

#### 1. Rencontres communales

L'expression des besoins et des projets communaux et l'appropriation et la validation du document par les communes se sont faites tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi. L'ensemble des documents a été mis à disposition des communes sur une plateforme collaborative pour leur permettre d'en prendre connaissance tout au long de leur élaboration.

Cinq séries de rencontres communales ont été organisées. Elles ont porté sur la délimitation de l'enveloppe urbaine et du potentiel foncier, le choix des secteurs d'Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'analyse urbaine et le choix de zonage. En complément des échanges individuels et des réunions se sont tenues avec les communes.

#### 2. Rencontre des référents techniques municipaux

Les secrétaires de Mairies et Directeurs Généraux des Services des communes ont été réunis préalablement à la tenue des débats portant sur le PADD au sein des conseils municipaux et à l'organisation de la concertation avec le grand public en lien avec les inventaires.

Une information régulière portant sur l'élaboration du PLUi a également été diffusée au sein de ce groupe afin de partager les objectifs et des orientations du PLUi, le déroulement de la procédure et la conduite de la concertation avec le grand public.

#### 3. Assemblée des Conseillers municipaux

La conférence des Maires du 11 juillet 2019, portant sur la présentation du PADD, a été élargie à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.

## C. Personnes publiques associées

Tout au long de la démarche, les personnes publiques associées (PPA) ont été sollicités pour échanger et donner leur avis. À ce titre, et en dehors du dialogue continu, trois réunions plénières ont été organisées en septembre 2018, septembre 2019 et juin 2022 portant respectivement sur le lancement de la procédure, les orientations du PADD et les dispositions réglementaires.

### III. Bilan de la concertation

Par délibération du 26 septembre 2017, l'agglomération a défini les modalités suivantes de concertation avec le public :

#### 1. Mise à disposition d'un dossier sur l'avancement du projet

Un dossier, mis à jour après chaque étape clé du PLUi, est resté consultable tout au long de la démarche au sein du siège de l'agglomération (11 rue de la Trinité – 22200 Guingamp), au sein du service urbanisme (2 rue Yves-Marie Lagadec – 22860 Plourivo) et sur le site internet de l'agglomération.

Les pièces constitutives du PLUi ont également été transmises à chaque commune en charge d'alimenter le dossier mis à disposition du public.

Au sein des sites physiques de l'agglomération, aucune visite n'a été recensée pour consultation du dossier. Les informations diffusées sur le site internet de l'agglomération ont fait l'objet de nombreuses consultations. Depuis son lancement, plus de 10 000 pages dédiées au PLUi ont été vues. Ce dispositif a permis de donner accès largement aux informations à l'ensemble de la population et des acteurs concernés, notamment aux personnes ne résidant pas sur le territoire ou à proximité.

#### 2. Registre d'observations

Un registre d'observations pour recueillir les doléances des habitants et des usagers du territoire a été mis à disposition au siège et au service urbanisme de l'agglomération, ainsi que dans chaque mairie des communes membres.

Les registres d'observations ont été ouverts du 25 octobre 2017 au 10 août 2022. 22 contributions ont pu être recensées. Les observations portaient sur :

1. Demande de constructibilité de particuliers,
2. Environnement,
3. Précision sur le document et le processus d'élaboration,
4. Prise en compte des carrières.

#### 3. Courriers

Les particuliers et les professionnels ont adressé par courrier 265 contributions depuis 2017. Ces demandes portent principalement sur la constructibilité future de terrains. Des demandes complémentaires ont été exprimées concernant la prise en compte des enjeux environnementaux, les modalités de la concertation avec le public et les communes, ainsi que sur l'avancement de la procédure.

#### 4. Adresse courriel

L'adresse [plui@guingamp-paimpol.bzh](mailto:plui@guingamp-paimpol.bzh) a été mise en service le 11 septembre 2017 pour recueillir de manière dématérialisée les observations des habitants et usagers du territoire. Ce dispositif a permis à la population ne résidant pas sur le territoire ou à proximité de faire part de ses suggestions.

En date du 2 septembre 2022, 414 demandes ont été enregistrées et prises en compte dans le processus d'élaboration du PLUi. Les observations portaient sur :

1. Demande de constructibilité de particuliers (110 contributions) ;
2. Inventaires ;
3. La prise en compte des enjeux environnementaux ;
4. Précision autre sur le document ou la procédure d'élaboration.

## 5. Réunions d'information

Le diagnostic, les enjeux présents sur le territoire, les orientations d'aménagement retenues dans le cadre du PADD et les dispositions règlementaires ont fait l'objet de présentations ouvertes à tous. Deux sessions, en septembre 2019 et en juin 2022, ont été proposées sur les communes de Callac, Guingamp, et Paimpol. Ces réunions publiques ont ainsi permis d'échanger avec plus de 300 personnes au total.

En complément, un ciné-débat s'adressant aux acteurs locaux et portant sur les enjeux et solutions pour un urbanisme résilient a été proposé le 2 octobre 2018, avec une participation mesurée.

## 6. Informations complémentaires

Au-delà des dispositifs présentés ci-dessus, des campagnes de communication ont été menées par voie de presse pour améliorer la visibilité de la démarche engagée et sensibiliser l'ensemble des concitoyens.

88 articles sont parus dans la presse locale et deux dossiers dans le magazine de l'agglomération. Des éléments ont été communiqués aux mairies pour permettre la diffusion d'une information, d'initiative locale, dans les bulletins et sur les sites internet municipaux.

Deux expositions itinérantes au sein des pôles de l'agglomération (Bégard, Bourbriac, Callac, Guingamp, Louargat, Paimpol et Pontrieux) ont parcouru le territoire de juillet à septembre 2019 et de novembre 2019 à janvier 2020. Ces expositions ont permis au public de découvrir les enjeux du territoire et les choix retenus dans le cadre du PADD.

Le public a également été mis à contribution de janvier à avril 2021 pour faire connaître ses projets de changement de destination, d'extension au sein des espaces agricoles ou naturel (STECAL) ou encore de participer à l'inventaire du patrimoine remarquable. Ce dispositif a permis de recueillir 424 projets de changement de destination, 102 demandes de classement en STECAL et 293 demandes d'identification au titre du patrimoine.

Les différents professionnels ont pu être entendus et faire valoir leurs difficultés ou besoins en termes d'aménagement du territoire au cours de rencontres avec les Vice-présidents en charge du dossier.

À l'issue de ces consultations, l'ensemble du dossier, constitué du projet et des différents avis émis, sera soumis à enquête publique selon les dispositions prévues par le Code de l'environnement, Chapitre III du titre II du Livre Ier.

**Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

**Vu** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5217-2 ;

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.101-2, L.103-2 et suivants, L.104-1 et suivants, L.151-1 et suivants, L. 153-1 à L. 153-26, R. 104-28 et suivants, R. 151-1 et suivants, R. 153-1 à R. 153-7 ;

**Vu** le code de l'Environnement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016 portant création de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par le Comité Syndical du Pays de Guingamp le 8 juillet 2021 ;

**Vu** la délibération n° D20190715B du 26 septembre 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

**Vu** la délibération n° D20190714B du 26 septembre 2017 définissant les modalités de collaboration avec les communes membres ;

**Vu** la délibération n° DEL202012349 du 15 décembre 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

**Vu** la délibération n° DEL20210472 du 20 avril 2021 arrêtant le Plan Climat Air Energie (PCAET) de Guingamp-Paimpol Agglomération en cours d'élaboration ;

**Vu** les délibérations n° DEL20190914 du 30 septembre 2019 et n° DEL202205074 du 17 mai 2022 prenant acte des débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

**Vu** le bilan de la concertation et la synthèse des avis de la population annexés à la présente délibération (Rapport de présentation du projet de PLUi arrêté – LIVRE I – PRESENTATION DU DOCUMENT) ;

**Vu** les 26 Plans Locaux d'Urbanisme et les 9 cartes communales en vigueur des communes membres de l'agglomération.

**Considérant** les débats sur le projet d'aménagement et de développement durables qui se sont tenus dans les conseils municipaux des 57 communes de l'agglomération ;

**Considérant** que ces orientations sont conformes aux objectifs énoncés en préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme ;

**Considérant** que les modalités de concertation fixées ont été mises en œuvre ;

**Considérant** que la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du 26 septembre 2017 ;

**Considérant** que la concertation avec le public a permis d'enrichir les réflexions des auteurs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tout au long de la démarche ;

**Considérant** les débats en séance du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 et la proposition d'amendement formulée par Richard Vibert en séance portant sur la mise en conformité des dispositions réglementaires prévues dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec les arrêtés préfectoraux dédiés au droit d'extraction des carrières de Calanhel et de Tréglamus, soit 28,34 ha classé en zone Ac sur la carrière de « Ruberzot » située sur la commune de Tréglamus et 49,43 ha classé en zone Ac sur la carrière de « La Roche » située sur la commune de Calanhel ;

**Considérant** la nécessité de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

**Elisabeth PUILANDRE**, notre PLUi s'intègre dans un contexte de sobriété foncière et on ne saurait que trop le rappeler. Les enjeux d'aujourd'hui se situent au niveau régional et c'est à ce niveau que nous travaillons ensemble. Tout d'abord, il faut noter la révision du SRADDET en 2023 (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et sur laquelle nous sommes amenés à faire remonter les données à la Région Bretagne sachant que ce travail se fait dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN) et que ce contexte s'impose à nous. Que ce contexte, c'est la réduction de la consommation foncière que les grandes métropoles qui veulent encore se développer mais que nos territoires ruraux souhaitent un développement harmonieux.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le regroupement inter SCoTs c'est un travail fait au niveau du Pays de Guingamp puisque notre SCoT intègre Leff Armor Communauté. La prise en compte au niveau régional des projets d'envergure est un enjeu essentiel et il s'associe à la territorialisation des surfaces pour prendre en compte les projets des territoires. Notre PLUi s'inscrit dans ce cadre. Le PLUi est un outil qui est évolutif à 10 ans et en constante évolution. C'est un outil limitant mais protecteur et qui assure une répartition harmonieuse même si elle est limitée. Cette étape de l'arrêt c'est un arrêt sur image d'un projet et à partir de ce temps nous allons pouvoir avoir cette grande période de concertation et d'échange avec les communes, les personnes publiques associées et les concitoyens pour arriver l'an prochain à un document qui sera abouti.

**Richard VIBERT** pour ce document présenté aujourd'hui, ce PLUi est un arrêt « provisoire » puisque nous allons continuer à en parler dans les mois à venir et jusqu'à son approbation. Le résultat de ce document présenté aujourd'hui c'est quand même un travail important et conséquent qui a été mis en place avec les services de l'agglomération et quelques élus. On nous impose une modération de la consommation foncière de 50 % par rapport à la décennie 2008/2018 ce qui nous amène à une consommation de 175 ha repartit de la façon suivante : 79 ha à l'habitat, 61 ha à l'économie et 35 ha à l'équipement. Pour la redynamisation des centres villes on nous autorise 3 330 logements sur 10 ans (PLH) et on considère que sur cette décennie la population sera en augmentation (+2 500 habitants). Le 26 septembre 2017, il y a eu le vote de la prescription de l'élaboration du PLUi en Conseil d'agglomération et à partir d'avril 2018 il y a eu le début du diagnostic et la présentation de plusieurs documents soumis à l'avis des communes. Il y a eu le rapport de présentation qui est le portrait général des communes avec les diagnostics urbains, environnementaux, démographiques, économiques etc... Il y a eu le PADD qui a été voté le 17 mai 2022 et qui a fixé 3 axes dont il a fallu prendre en compte dans ce PLUi ; l'excellence environnementale pour notre territoire, une agglomération accueillante et innovante ainsi qu'un aménagement cohérent et audacieux. Ensuite, il y a eu les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) en cohérence avec le PADD. Puis est arrivé le règlement et les annexes qui sont les servitudes d'utilité publique, etc...

Pour arriver aujourd'hui, le 27 septembre 2022, au bilan de cette longue concertation avec les 57 communes et proposer l'arrêt de ce PLUi.

Dans les différentes phases qui ont permis l'élaboration de ce PLUi, il y a eu la concertation avec les communes : 51 réunions (3 Conseil d'agglomération, 5 Conférences des Maires, 28 COPIL avec 50 % de taux de participation et 15 Groupe de travail). 32 communes avec une participation active de plus de 50 %. 5 séries de rencontres communales réparties de la façon suivante : approche de la démarche, enveloppe urbaine, potentiel foncier, secteurs de développement et morphologie urbaine. Il y a eu environ 400 rencontres pour 57 communes. Certaines communes ont été vues 3 à 4 fois.

Il y a également eu la concertation avec la population qui représente 2 réunions publiques par secteur et il y a 6 secteurs. Il y a eu 2 expositions itinérantes sur le diagnostic et le PADD. Pas moins de 88 articles de presse et 10 064 consultations sur le site internet de l'agglomération avec 1 500 demandes de particuliers. Concernant les étapes à venir, ce soir, nous allons vous proposer l'arrêt du PLUi avec une finalisation administrative par la transmission des cartes aux communes afin que les conseils municipaux les examinent. Du 15 octobre au 15 janvier 2023, il y aura une consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et des communes. Il y aura une possibilité d'évolution partielle des dispositions réglementaires (littéral, graphique), il y aura une correction d'erreurs matérielles sur les autres documents, sans modification des grandes orientations bien entendu. Les demandes d'évolution devront faire l'objet d'une délibération des conseils municipaux avant janvier 2023 ou d'une contribution de particuliers à l'enquête publique. Du 16 janvier au 12 février 2023, il y aura une analyse des remarques. Ensuite sera la période de l'enquête publique du 13 février au 16 mars 2023 pour toutes les communes. Il y aura des échanges avec la commission d'enquête puis la conclusion de l'enquête. Il sera proposé un ou deux COPIL pour en échanger et modification éventuelle du dossier. En juin, juillet 2023 il y aura l'approbation du PLUi et en septembre 2023 la publicité et le contrôle de légalité.

Concernant la COVID-19, aujourd'hui, aucune étude ne permet d'avoir un recul sur le déplacement de population et le mode d'habiter suite à la crise de la COVID. Un bilan du PLH doit être prochainement engagé, l'Agglomération disposera alors des premiers chiffres sur les effets et les conséquences de la crise sanitaire sur l'offre de logement. Suite à ces études, le PLUi devra rentrer en compatibilité, en cas de diagnostic et objectifs dépassés. Cette évolution du PLUi pourrait nécessiter une révision générale à 5 ans. Aujourd'hui, il y a encore la possibilité de se déplacer dans les communes pour en échanger, rien n'est fermé. Pourquoi arrêter le PLUi aujourd'hui, c'est simple, 26 communes du territoire ne disposent pas de PLU et les autorisations d'urbanisme sont instruites au niveau de la DDTM. Toutes les zones 2AU et AUs sont fermées à l'urbanisation bloquant certains projets sur le territoire. Des projets d'ampleurs sont bloqués actuellement sur le territoire : Intermarché de Pontrieux, aire d'accueil des gens du voyage, salle omnisport de Ploumagoar, ...

**Anne LE COTTON** demande des précisions concernant la salle omnisport de Ploumagoar.

**Richard VIBERT** c'est une remarque qui a été inscrite y'a quelques temps déjà. La proposition va être vérifiée.

**Joseph LINTANF** pour les communes qui aujourd'hui sont en « carte communale » toutes les demandes d'autorisation qui sont sur des terrains dit « constructibles » dès lors que l'arrêt du PLUi va être prononcé il y aura un sursis à statuer sur toutes ces demandes ?

**Richard VIBERT** oui, à partir du moment où le PLUi est arrêté, les sursis à statuer vont pouvoir être mis en place par les communes qui le désirent, à l'initiative du Maire.

**Vincent CLEC'H** s'interroge sur le mot « arrêt » qui peut faire peur mais il y a bien un laps de temps pour les communes afin d'y travailler et de prendre une délibération. Nous savons également que les grandes orientations ne pourront pas être modifiées mais sur nos territoires nous pourront avoir des ajustements et cela est très important. Nous allons devoir appliquer « la sobriété foncière » et notre territoire va faire cet effort qui ne sera pas simple. Dans les années à venir, nous aurons encore des préconisations qui seront probablement plus drastiques mais nous, les ruraux, il ne faudrait pas que nous soyons une caution pour les urbains, les métropoles afin qu'ils se développent comme ils le veulent. Les métropoles se développent, ça construit partout, exemple sur Rennes, et il ne faudrait pas que ce soit nous du fait de cette sobriété foncière qu'elles puissent se développer, même si effectivement c'est important. Dans la politique d'aménagement du territoire il nous faut un équilibre. Afin d'accueillir des populations et leurs proposer des services, il faudra certainement réinterroger notre politique de stratégie de développement économique. Avant on vendait des terrains et on installait des entreprises ; aujourd'hui va falloir faire différemment car nous n'aurons plus ces surfaces économiques. Une réflexion sera à mener sur les friches et les bâtiments vides, il faudra densifier nos zones d'activités et travailler différemment sur l'immobilier d'entreprises.

**Jacques MANGOLD** la planification de l'urbanisme a toujours été un sujet très politique et ce n'est jamais neutre au niveau idéologie. Si on regarde l'histoire, entre la cité antique où la démocratie et la citoyenneté étaient au cœur du problème urbain, avec la création de places, d'oratoires, ... la géographie des villes coloniales où elles étaient implantées pour un certains nombres de traites d'hommes ou de genre humain, ... on trouverait toujours à la fois cette connotation politique et à la fois induite par une idéologie précise. En France, ça a été un peu la même chose, c'était tout simplement une idéologie pratique, c'était un urbanisme débridé qui s'est mis en place et il y avait tout simplement des maisons, des fermes la plupart du temps et ces fermes créaient la route et elles créaient le paysage. Nous étions donc sur un urbanisme de construction lié à la volonté des gens. Progressivement ces maisons qui créaient la route se sont transformées en route qui créaient des maisons. Nous avons donc eu une urbanisation de plus en plus normée et nous nous sommes retrouvés avec des villes parfois tentaculaires et en particulier certaines villes côtières de chez nous, Plouézec en particulier mais également en Normandie, dans le nord de la France, ... et ces villes côtières ont un filament urbain extrêmement allongé qui ne peut rentrer forcément dans les cases habituelles de

l'Etat, qui a toujours voulu mettre une certaine prudence sur cet urbanisme en considérant que les villes étaient radio-centriques et qu'elles étaient organisées autour d'un centre et que au-delà du centre il n'y avait plus d'urbanisation possible afin de limiter les différents coûts. Il y a eu un certains nombres d'étapes, les cartes communales, les PLU auxquels nous avons ajouté une dimension écologique ou environnemental et nous nous retrouvons aujourd'hui avec des PLUi parce que le « i » vient de « intercommunalité » et nous suivons l'effort du territoire pour s'organiser. Ce PLUi doit reprendre les orientations de l'Etat et nous sommes contraints de les suivre. L'Etat a également mis dans les DDTM, un agent « planificateur » qui gère ce qui est bon et ce qui n'est pas bon. Dans les Côtes d'Armor c'est un peu le cas. Le Bureau d'études qui rédige le PLUi pour notre agglomération est obligé de discuter avec la DDTM et de subir ces objections. Nous sommes donc là dans une donnée qui ne paraît pas très saine parce qu'on pourrait faire passer le PLUi comme une co-construction avec les communes, l'agglomération et l'Etat et ce n'est pas le cas. On en subit simplement les conséquences, d'une volonté affichée de réduire l'urbanisation sur des zones bien précises. Nous sommes donc tenus de faire avec et beaucoup de mal à l'accepter.

En 2013, le Conseil général de l'environnement et du développement durable disait qu'il fallait absolument pour qu'il y ait un PLUi qui se tienne une concertation entre les communes, le territoire et l'Etat. Hors, cette concertation elle a été ici réalisée mais pour qu'il y ait une concertation il faut que les acteurs puissent dialoguer avec des documents appropriés avec du temps et ça n'a pas toujours été le cas. Certes, il y a eu 28 COPIL mais ils étaient à géométrie variable pour leur représentation. Le problème de concertation qui est au cœur de la forme que prend ce PLUi n'a pas été à la hauteur des enjeux. Et ces enjeux sont importants pour les communes puisqu'ils définissent l'architecture de la commune pour les 10, 20 voire 30 ans à venir. Nous sommes donc là dans une difficulté à arrêter une étude qui n'a pas été menée à terme. Il y a des documents aujourd'hui qui ne sont pas complètement terminés dans la mesure où l'on prend des références cadastrales d'il y a 2 ans alors qu'il y a eu une urbanisation qui s'est mise en place depuis ce temps. Dans les documents graphiques proposés on retrouve un certain nombre de terrain dit « constructible » mais qui sont construits depuis un certain temps. Au cours des réunions, des propositions ont été faites mais elles n'ont pas été retenues voire retenues difficilement. La commune a acheté un terrain pour poursuivre un lotissement. Ce terrain est aujourd'hui en zone agricole et la commune a donc perdu 40 000 € y'a deux ans. Les informations au niveau des COPIL étaient très intéressantes, une information descendante et peu de remarques remontantes et quand c'était le cas cela était uniquement sur du détail et rarement sur le fond. Le service a fait ce qu'il a pu et il a d'ailleurs tellement bien fait ce qu'il a pu qu'il n'a pas forcément fait son service au niveau de l'agglomération. En effet, un certain nombre de dossier sont restés bloqués en attendant que le PLUi soit arrêté. La commune a fait des demandes auprès du service depuis plus d'un an et la réponse a été qu'elles seraient vues après le PLUi. Je veux bien arrêter le PLUi mais pas celui-là et pas aujourd'hui.

**Philippe LE GOFF** va parler d'avenir et indique que ces documents s'imposent à nous et les décline autour de 3 mots ; sobriété, satiété et médiété. Sobriété c'est arrêter cette consommation foncière qui était complémente hors sol et faisait qu'on ne pouvait pas continuer comme cela et donc c'est revenir de cet état d'ébriété avancé à une forme de raison. Satiété c'est se dire qu'il va falloir trouver un autre modèle pour loger les gens et faire en sorte de trouver un développement qui soit soutenable et durable. Médiété c'est tout simplement au regard de ce qui va se passer, c'est-à-dire un foncier rare, nous pourrons nous retrouver dans 10 ans en ayant eu une réduction assez forte de la consommation foncière mais que cette consommation foncière soit accaparée par quelques-uns. Il va donc falloir se poser les questions de « à qui on vend les terrains » « comment on met en place des baux réels solidaires » « est-ce que l'agglomération ne reste pas elle-même titulaire du foncier et loue aux entreprises ». Ne restons pas à travers ce PLUi qui est un bon outil de planification mais continuons d'avancer dans la réflexion pour ne pas demain supporter des bonnes intentions qui ne permettraient pas cette médiété. Il ne faudrait pas que demain il n'y ait que des retraités parisiens qui puissent venir acheter du foncier. Pensons à ce que peut générer ce document et nous obliger à penser globalement toute la politique foncière et toute la politique du logement.

**Fanny CHAPPE** le PLUi est un outil qui est une opportunité afin de nous tourner vers l'avenir. Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) aujourd'hui, on ne peut plus le contester. Nous devons arrêter de nous étaler et pour les générations à venir il est temps de prendre conscience. C'est une bonne décision de nous obliger à penser différemment. Pour aller un peu plus loin, il est important de poser la question sur le foncier et est-ce que le sol ne pourrait pas être un bien commun mais également se poser la question sur l'eau. Plus l'eau est rare, plus le foncier est rare et plus y'a spéculation. Concernant l'équilibre de l'aménagement du territoire, le SRADET va travailler sur un équilibre territorial et la question de l'aménagement est un véritable enjeu et c'est très bien dit dans le PLUi parce que le logement dont on dispose n'est pas que pour l'habitat et le particulier. Il va y avoir les entreprises, les collectivités, ... Concernant les métropoles, cela fait longtemps qu'elles ne peuvent plus s'étaler et elles ont mis en place des BRS et des OFS et ont presque 20 ou 30 ans d'avancement sur nous sur un certain nombre d'outils qu'elles ont dû mettre en place. Pour information, le taux de vacance à Rennes et à Brest est de 0 % alors qu'à Guingamp et Paimpol il est de 10 %. Nous avons donc des opportunités que les métropoles n'ont pas ; des friches, de la vacance, des résidences secondaires et des locations saisonnières. Nous devons être sur du renouvellement urbain, nous devons penser différemment l'aménagement urbain. On en appelle à un soutien de l'Etat parce que les fonds friches nous allons en avoir besoin. C'est bien de dire qu'il faut réhabiliter, que nous avons l'existant mais il va falloir nous donner les moyens car nous n'en avons pas. Nous sommes des communes rurales, l'agglomération en particulier, nous n'avons pas l'ingénierie et nous n'avons pas forcément les moyens pour faire de la réhabilitation et pour travailler sur nos friches. Soyons positifs et tournés vers l'avenir.

**Jacky GOUAULT** le PLUi est une œuvre collective et le travail est colossal. Les services ont eu à faire face à la défaillance du cabinet d'études et le challenge était rude. Le rôle du SCOT parce qu'il va loin dans les détails, il a été la boussole pour travailler sur le PLUi. Contrairement à d'autres EPCI, Guingamp-Paimpol Agglomération a fait le choix d'associer de manière très étroite la Chambre d'Agriculture tout au long de ce document et c'était très important car nous sommes sur un territoire rural.

**Dominique PARISCOAT** concernant les carrières, sur le territoire les carrières sont en train d'évoluer avec des projets d'arrêts et d'extensions et remercie la prise en compte. Le PLUi n'est pas là pour répondre aux projets d'arrêtés préfectoraux mais bien de tenir compte des arrêtés qui sont en place.

**Vincent CLECH** il va effectivement falloir changer de modèle et la sobriété foncière va aussi sur la préservation des zones agricoles. C'est un enjeu important car il va falloir qu'on produise de manière différente et faire évoluer nos façons de produire et il faudra protéger nos zones agricoles mais également nos zones naturelles pour la biodiversité. Concernant la politique d'acquisition foncière qui doit être un outil au service du public pour pouvoir maîtriser l'inflation. Aujourd'hui, nous voyons que les fonds de jardin, les dents creuses se vendent à des prix beaucoup plus élevés qu'auparavant. Il nous faut une politique d'acquisition foncière publique afin de maîtriser. Nous avons un outil qui est important et que nous avons appris à utiliser c'est l'EPF Bretagne. L'EPF Bretagne permet aux communes si elles rencontrent des difficultés juridiques ou financières pour l'acquisition de les soutenir. Il faut que les communes soient pro-acteurs afin de maîtriser les tarifs mais également l'orientation de ces terrains habitables. Dans le cadre de la revitalisation des logements vacants et des friches nous allons rencontrer un problème d'ingénierie. Le suivi est compliqué et on pourrait peut-être mutualiser avec l'agglomération afin de sortir des projets mais également un accompagnement financier de l'Etat.

**Frédéric LE MEUR** un rappel sur l'objectif premier de ce PLUi qui est d'avoir un territoire attractif et de préserver le cadre de vie de nos habitants. Cependant, il est contre l'étalement éolien. Il faut une réaffirmation dans ce PLUi de ne pas laisser les éoliennes s'installer n'importe comment. L'agglomération doit se positionner en appui des communes si la majorité de la population ne souhaite pas ces projets.

**Yvon LE MOIGNE** le PLUi tel qu'il est présenté aujourd'hui développe des orientations positives grâce au SCoT qui a été préparé dans notre territoire. Le SCoT aujourd'hui un document applicable et il est un référentiel de qualité pour le PLUi.

**Jacques MANGOLD** a entendu les collègues dire que le PLUi est la meilleure des choses et souhaite indiquer qu'il n'est pas opposé au PLUi mais à son arrêt aujourd'hui.

**Virginie DOYEN** les documents étaient bien présents dans un cloud, on pouvait avoir accès comme il fallait. Au niveau de la concertation si on souhaitait faire des remarques on pouvait les envoyer et on avait des réponses. En ce qui concerne l'arrêt, on a bien spécifié qu'il ne s'agit pas d'un arrêt définitif, il continue à être discuté. Le Conseil citoyen va d'ailleurs participer à cette démarche.

**Richard VIBERT** revient sur les inquiétudes des communes de Tréglamus et Calanhel. Nous sommes en mesure aujourd'hui de rassurer ces deux communes qui possèdent des carrières. Les cartes ont été revues. Pour la commune de Tréglamus, au départ devait passer sur une exploitation de 7.72 ha et on peut proposer 3 zones bien distinctes ; une zone dans le sud de 2,4 ha à supprimer pour une extension de 4,9 ha à exploiter ; une zone dans le sud de 4,2 ha à supprimer pour une extension de 3,1 ha à exploiter ; une zone à l'est plus étendue à supprimer pour une extension de 3,9 ha à exploiter. Pour la commune de Calanhel, sur 19.2 ha aujourd'hui l'ICPE a été donné pour 11ha peuvent être classées en activités agricoles. Malgré le décapage qui a été fait par les carriers, aujourd'hui c'est à la commune de faire intervenir la DREAL en tant que police environnemental du Préfet pour faire constater et faire interdire l'exploitation de cette zone. Cette réservation permet un phasage d'exploitation sur 20 ans.

En réponse à la commune de Plouézec qui est désolée que les représentants lors des COPIL n'étaient pas toujours présents afin de rapporter aux conseils municipaux mais cela est une dépendance uniquement des représentants en question cependant les compte-rendu étaient par la suite transmis. Concernant la concertation, les services se sont rendus à 5 reprises sur la commune. Et entendre qu'on travaille avec un cadastre en décalage ou le document est en décalage avec le cadastre ou le cadastre est en décalage avec le PLUI ; nous pourrons continuer l'étude pendant 6 mois, 1 an nous serons toujours en décalage avec le cadastre. Les cadastres sont revus tous les 4 ans, il n'est pas possible d'en tenir compte à chaque fois. Ce décalage de phasage n'est pas un argument.

**Vincent LE MEAUX** ça va faire 5 ans et 1 jour aujourd'hui que nous travaillons sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Je rappellerai un peu l'histoire, nous avons le choix jusqu'au 27 mars 2017 de reprendre ou pas la compétence PLUi qui nous était héritée de la fusion avec Paimpol-Goëlo. Les élus communautaires de l'époque ont décidé par solidarité à l'endroit des élus de Paimpol-Goëlo de reprendre cette réflexion intercommunale. C'est-à-dire que nous avons, de notre propre chef d'élus de l'époque, décidé de reprendre une compétence intercommunale alors que nous aurions pu renvoyer chacune des communes à leurs études de PLUi. Or, vous connaissez le coût d'un PLU pour une commune de l'ordre de 50 à 90 000 € et cela donne à réfléchir. Or, nous avons un certain nombre de collectivités sur le territoire qui n'avaient aucun document d'urbanisme, sachant que nous avons un problème de compatibilité avec le SCoT. Nous avons fait un choix de solidarité. Le COPIL n'était pas un COPIL de la commission urbanisme mais bien un COPIL avec les 57 communes. En terme de construction de ce PLUI, nous avons essayé de faire au plus près de la demande et de l'avis des communes. Malheureusement, des communes comme Ploézal, Plourivo, Grâce, ... avaient leur PLU en cours et ils ont été remis sur la table. Certaines communes sont depuis 2014 en discussion sur leurs documents d'urbanisme. L'environnement idéologique, juridique, législatif évoluent plus vite que nos intentions de développement sur le territoire. Nous étions en avance sur les intentions urbanistiques ici à Guingamp Paimpol et avec le ZAN nous ne sommes plus en avance. Depuis 2021, désormais nous sommes engagés dans la consommation de nos 50 % limitatifs qui nous sont imposés jusqu'en 2031 (après nous passerons à 25 %). Nous sommes aujourd'hui dans un environnement qui nous est contraint, il y a une hiérarchie des normes, qui impose des règles et les élus locaux même s'ils sont

attachés à leur autonomie et à leur libre administration sont obligés de prendre en compte cet environnement normatif. Nous avons aujourd'hui, l'enjeu de cet arrêt. En avril 2020, lorsque cela n'a pas bien fonctionné, les propositions du bureau d'études ne nous satisfaisaient pas, nous avons mis fin à cette collaboration et nous avons fait les travaux en régie. Les services de l'agglomération ont travaillé avec les élus qui se sont investis et effectivement à la demande de Jacky Gouault nous avons renforcé les équipes afin de ne pas perdre de temps dans l'instruction des autorisations administratives. Le débat aujourd'hui va être sur la cartographie dans les communes et en tant que Maire de Plouëc-du-Trieux aura des observations à faire et ne se sent pas dépossédé du pouvoir d'appréciation avec son conseil municipal. Par rapport à la sobriété foncière, on peut encore pousser un peu plus loin et ces quelques semaines vont permettre d'adapter les cartographies dans les communes. Une proposition également afin de réfléchir sur les outils d'aménagement du territoire pour accompagner le nouvel habitat qui s'offre à nous dans les contraintes d'aujourd'hui. Il y a un débat régional et national et nous serons de la partie. Nous ne sommes pas encore sur des consensus de méthodologie sur savoir comment on va répartir le développement urbain entre les territoires ruraux et urbains. Pour faire de façon très caricaturale, « les métropoles nous disent qu'elles peuvent assurer le développement économique et démographique de la Bretagne et de la France et à l'inverse les territoires ruraux peuvent apporter l'aménagement du territoire avec la production d'eau, de l'alimentation, de l'économie verte, ... ». Effectivement donner plus de chance à la démographie urbaine qu'à la démographie rurale et cela peut s'entendre car ils ont des équipements et cela correspond à une idéologie. Par ailleurs, nous avons aujourd'hui la volonté de pouvoir mieux accueillir et de bien accueillir dans nos territoires et nos communes ont cette capacité de résilience écologique qu'il faut par ailleurs accompagner. Le Zéro Artificialisation Nette doit être en faveur des territoires ruraux et faire en sorte que ces territoires soient dans la résilience écologique un facteur de mieux être dans notre pays, en Bretagne et plus sûrement sur Guingamp-Paimpol. Un sujet qui est suivi aujourd'hui par Elisabeth Puillandre et qui sera versé dans le débat de la Conférence des Maires. Il y aura une conférence des Maires communes avec Leff-Armor Communauté et la commune de Bréhat puisque sur le même Scot sur le ZAN. Un autre sujet important, comment reprendre l'existant déjà urbanisé. Il y a aujourd'hui des espaces dits urbains qui peuvent être requalifiés pour un urbanisme de demain et cela très rapidement. Nous allons voir quels vont être les fonds financiers. L'Etat est attendu sur ces enjeux financiers. Nous avons un PLH, un PLUi qui peuvent mettre en place des outils. Aujourd'hui il faut aller plus loin et peut être que notre PLH n'est plus en adéquation avec le moment puisque les lois, les règlements ont largement changé. Sur le développement économique du territoire, comment l'agglomération doit-elle se positionner ? Nous avons vu deux entrées en matière ce soir, le positionnement sur l'énergie et sur les carrières avec 4 communes concernées ; Calanhel, Plouëc-du-Trieux, Tréglamus et Saint-Adrien. Deux sont assurément regardées par les entrepreneurs du BTP ; Calanhel et Tréglamus et il nous faut absolument avoir une méthode de concertation la plus poussée avec les maires concernés. Et cela renvoie à la bonne utilisation de nos zones d'activités économiques sur le territoire. Aujourd'hui, nous avons un stock en hectare de terres disponibles ou réhabilitables et il faut en faire une utilisation la plus judicieuse. Il faudra également regarder les friches agricoles et comment les mettre en état naturel ou alors en utilisation au titre de l'urbanisme. Nous avons encore beaucoup de travail mais maintenant la parole est aux communes aux personnes publiques associées et citoyens et citoyennes.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 02 abstentions (Elisabeth HAGARD et Yvon SIMON) 02 votes contre (Jacques MANGOLD et Florence MOZER) et 73 votes pour, décide :**

- **D'approuver le bilan de la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;**
- **D'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal présenté dans le dossier joint à la présente délibération en tenant compte des nouvelles délimitations pour les zones d'extraction des carrières de Calanhel et de Tréglamus ;**

- De préciser que cette délibération et le dossier correspondant seront notifiés, pour avis, aux personnes visés par le code de l'urbanisme et notamment à Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres, ainsi qu'à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, Monsieur le Président de la Région Bretagne, Monsieur le Président du Département des Côtes d'Armor, les Autorités Organisatrices du Transport, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de Guingamp, Messieurs les Représentants des chambres consulaires (Commerce et industrie, Agriculture et Métiers et artisanat), Monsieur le Président de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissement Publics de Coopération Intercommunale limitrophes, Monsieur le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, Monsieur le Président de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière et à l'association agréée au titre de l'environnement FAPEL-22, Monsieur le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération compétent en matière de programme local de l'habitat ;
- De préciser que cette délibération et le dossier correspondant seront notifiés, pour avis, à l'agglomération et à la commune de Paimpol (à l'initiative de la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Malabry), pour rendre un avis sur les règles d'urbanisme applicables dans le périmètre de la ZAC au titre de l'article L. 153-18 du Code de l'urbanisme ;
- De préciser que cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération et dans chacune des communes membres pendant un mois.

DEL2022-09-163

REVITALISATION

**CONVENTION OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

L'Agglomération a engagé en 2020 une politique volontariste d'accompagnement des communes dans la revitalisation de leurs centre-bourg ou centre-ville.

Les villes de Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol ont été retenues par l'Etat comme éligibles au dispositif « Petites Villes de Demain » en 2020. A ce titre, une convention d'adhésion a été signée le 22 avril 2021 entre toutes les parties prenantes (communes, agglomération et Etat).

Cette convention d'une durée de 18 mois a permis d'engager ou de conforter les réflexions en cours, de lancer des études et de financer les postes de cheffes de projets.

Pour que cette démarche se poursuive, il est nécessaire de contractualiser avec l'Etat et ses partenaires PVD nationaux (ANAH, Banque des Territoires, Agence Nationale des Collectivités Territoriales...) une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). D'autres partenaires sont également sollicités par l'Agglomération (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental, ARS, CAUE22, Education Nationale, CAF, Guingamp Habitat et Terre d'Armor Habitat).

La loi N° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, définit les ORT, leurs contenus et leurs objectifs.

Une ORT a pour objet « la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation

et de développement durable ».

La durée de la convention ORT est fixée à une durée de 7 ans.

Le périmètre de stratégie territoriale de l'ORT intègre deux niveaux :

- l'ensemble du périmètre de Guingamp-Paimpol Agglomération,
- des secteurs d'interventions propres au Petites Villes de Demain, qui intègrent les périmètres de centralité commerciale proposés dans le cadre du futur PLUI et parfois élargis à des projets structurants déjà identifiés (voir annexe 2 de la convention).

C'est au sein de ces 4 périmètres que les communes et l'Agglomération ont retenu une liste de 51 actions étalées sur la durée de l'ORT. Il s'agit de projets d'équipements publics, d'aménagement d'espaces publics, d'études urbaines ou d'animations citoyennes...

L'ORT sera dotée ensuite d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) qui fera l'objet d'une annexe dédiée. Ce dispositif a pour objectif de :

- Cibler le traitement des immeubles privés dégradés ou vacants en situation de blocage par une démarche d'accompagnement proactive et une boîte à outils spécifique,
- S'inscrire dans le projet urbain. L'échelle d'intervention n'est pas celle du logement, mais celle de la parcelle, de l'îlot ou du linéaire prioritaire.

Ce dossier spécifique sera déposé auprès de l'ANAH pour instruction en octobre prochain et devra faire l'objet d'une délibération du Conseil d'agglomération de décembre.

L'ORT confère aussi par ailleurs des nouveaux droits juridiques et fiscaux et des accompagnements renforcés de la part des partenaires.

Pour les Petites Villes de Demain, il s'agit notamment de :

- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, Permis d'aménager multi-sites).

Pour l'ensemble des communes de l'Agglomération, il s'agit, à titre d'exemples :

- De la possibilité pour le Préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention de l'ORT QU dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT,
- D'instaurer l'obligation d'information préalable du maire et du président de l'EPCI six mois avant la fermeture ou le déplacement d'un service public d'Etat,

La convention ORT doit, avant signature avec les partenaires, être approuvée par l'Agglomération et par les 4 communes PVD.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 01 abstention (Jacques MANGOLD) et 76 votes pour, décide :**

- **D'approuver le principe de transformation de la convention d'adhésion PVD signée en 2021 en convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;**

- D'entériner le périmètre de stratégie territoriale correspondant à l'ensemble du périmètre de Guingamp-Paimpol Agglomération et les secteurs d'interventions propres au Petites Villes de Demain ;
- De prendre acte de l'ajout d'une annexe OPAH-RU qui sera présentée au conseil pour délibérer en décembre 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le projet de convention ainsi que les éventuels avenants à venir pendant la durée de la convention.

DEL2022-09-164

ECONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS AUX ENTREPRISESCENTRE DE FORMATION EN-AVANT DE GUINGAMP - SUBVENTION 2022

Guingamp-Paimpol Agglomération a depuis plusieurs années manifesté son intérêt pour le développement du sport professionnel, porteur de l'image du territoire et vecteur de dynamisme pour l'économie locale.

Pour sa part, et dans le cadre d'une démarche partenariale, l'Association En-Avant de Guingamp a procédé à des investissements lourds pour réaliser un centre de formation adapté à ses objectifs éducatifs et pédagogiques, d'une part et à la pérennité du club de football professionnel, d'autre part.

Considérant ses compétences en matière sportive et notamment sa volonté de soutenir les clubs et associations disputant des compétitions de niveau national et les sportifs de haut niveau, la collectivité a apporté un financement à la réalisation de ces nouveaux équipements s'inscrivant également dans les axes de sa compétence jeunesse (formation - intégration).

Pour pérenniser les actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place au sein de ce centre de formation restructuré, la collectivité a décidé de participer financièrement à son fonctionnement sur la période 2017-2021.

Pour 2022, les parties ont cependant souhaité faire évoluer, à cette occasion, la convention d'objectifs qui accompagnait jusqu'à présent le versement de l'aide communautaire afin de fixer certains indicateurs d'évaluation de l'usage des fonds publics.

Ses objectifs seront principalement orientés autour de la formation et l'éducation des jeunes ainsi que l'intégration et la cohésion sociale.

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2021	Proposition Subventions 2022
EAG	Centre de formation	121 000 €	121 000 € (convention 2022)

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération avec 01 abstention (Gwénaëlle AUBRY) et 75 votes pour, décide :

- De se prononcer sur la subvention au centre de formation EAG, telle que fixée ci-dessus pour l'année 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement correspondante.

DEL2022-09-165

**PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS  
VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES CITEO ET ADEME AU TITRE DE  
L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « COLLECTE POUR LE RECYCLAGE DES  
EMBALLAGES MENAGERS HORS FOYER » ENTRE LE SMITRED ET L'AGGLOMERATION**

La candidature du SMITRED Ouest d'Armor à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) portant sur le tri des emballages hors foyer proposé par l'Eco-organisme CITEO a été retenue en février 2022.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt offre une aide financière aux collectivités qui s'engagent dans la mise en place de dispositifs permettant la collecte et le tri des emballages consommés hors foyer, notamment dans les lieux publics. Dans le cadre de cette candidature, le SMITRED Ouest d'Armor a regroupé plusieurs projets portés par Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, les communes de l'Île de Bréhat, Lannion, Paimpol et Plouaret.

L'aide financière globale versée au SMITRED Ouest d'Armor par CITEO devra être répartie entre chaque parties prenantes (SMITRED Ouest d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté, les communes de l'Île de Bréhat, Lannion, Paimpol et Plouaret) en fonction des dépenses engagées et du taux de prise en charge pour chaque projet spécifique.

A ce titre, CITEO impose qu'une convention de répartition de cette aide soit établie et signée par chaque partie prenante.

Par ailleurs, le SMITRED Ouest d'Armor a déposé fin février la même candidature pour le même Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de l'ADEME, qui, si elle était retenue, permettrait de percevoir une aide qui viendrait en complément de celle perçue de CITEO. Cette convention permettra également de répartir les montants obtenus, dans les mêmes conditions.

**Vu** la convention, validée par le Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor en annexe ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De valider la convention de répartition des aides financières de CITEO et de l'ADEME ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

DEL2022-09-166

**TERRITOIRES, CITOYENNETE ET COOPERATIONS  
COMMISSION MER ET LITTORAL FEAMPA 2021-2027 - DESIGNATION DES MEMBRES**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027, la Région Bretagne a lancé un appel à candidatures le 8 novembre 2021, auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable. Doté d'une enveloppe de 8 M€, ce volet territorial du FEAMPA appelé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL » doit permettre de financer des projets innovants et collectifs, qui répondent aux enjeux des territoires maritimes bretons.

En avril 2021, Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, a déposé un dossier de candidature DLAL FEAMPA 2021-2027 intitulé « Accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable » qui a été retenu par la Région Bretagne, avec une enveloppe pluriannuelle de 1 100 000 €.

Deux outils permettront de mettre en œuvre ce programme :

- La commission Mer et Littoral
- La convention passée entre la structure porteuse du programme à l'échelle du « Quartier Maritime de Paimpol », et ses partenaires, dans le cadre de la mise en œuvre du DLAL FEAMPA 2021-2027

## 1/ La Commission Mer et Littoral, gouvernance propre au programme FEAMPA du Quartier Maritime de Paimpol :

La Commission Mer et Littoral, organe de gouvernance du programme, aura pour mission principale d'appliquer la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux. Cela passe notamment par :

- **Favoriser le développement de synergies entre les acteurs de l'économie bleue du territoire ;**
- **Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue** dans la gestion du territoire maritime
- **Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire**
- Assurer, lors de l'audition des porteurs de projet, **la cohérence** entre les projets et la stratégie DLAL FEAMPA du Quartier maritime de Paimpol
- **Evaluer** spécifiquement ladite stratégie et assurer **la communication sur le DLAL.**
- **Être relais d'information** concernant les aides FEAMPA accessibles pour les porteurs de projets et le cas échéant **être ambassadeur** du DLAL;

Cet engagement nécessite un certain investissement et une disponibilité, à raison d'une réunion tous les 2 mois. Cette instance, pour se réunir valablement, doit respecter le quorum sous peine de ne pouvoir valider ses décisions.

La Commission Mer et Littoral sera composée de représentants des secteurs public et privé locaux, reflétant fidèlement les parties intéressées de l'économie bleue durable locale.

## 2/ La convention de partenariat entre Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté :

Lannion-Trégor Communauté est chef de file de ce programme européen, à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol, et associe Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté dans sa mise en œuvre.

Une convention entre ces trois partenaires doit être actée, avec pour objet de :

- Déterminer les obligations et responsabilités du chef de file (Lannion-Trégor Communauté) et de ses partenaires (Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté) dans le cadre du GALPA du Quartier Maritime de Paimpol ;
- Fixer les modalités de gestion et de suivi de l'opération.

Ainsi, cette convention assoit le niveau d'ingénierie déployée par Lannion-Trégor Communauté (maximum 1.2 ETP) pour assurer le pilotage quotidien de ce programme (accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'opérations concourant à la stratégie définie, communiquer, évaluer, instruire les projets, organiser les commissions Mer et Littoral, assurer le suivi financier et administratif...), être l'interlocuteur unique de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté, et de la Région, ...

Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté quant à eux s'engagent à apporter leur aide pour la logistique de ce programme sur leur territoire (réservations de salles, accueil de la chargée de projet FEAMPA de Lannion-Trégor Communauté) ainsi qu'un soutien à l'émergence de projets locaux, à être relais de la communication du programme et à participer à l'évaluation du programme.

Lannion-Trégor Communauté, chef de file est le bénéficiaire des subventions Région et FEAMPA ; il n'y aura pas de reversement de subvention aux partenaires.

**Vu** la délibération n° DELBU2022-04-044 du 12 avril 2022 validant la stratégie du DLAL FEAMPA 2021-2027 à l'échelle du quartier maritime de Paimpol ;

**Vu** la délibération adoptée par la session plénière de la Région du 1er juillet 2022, validant la sélection des Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture et la répartition de l'enveloppe financière régionale ;

**Vu** la délibération de la commission permanente du 18 juillet 2022 du Conseil Régional de Bretagne demandant l'exercice des fonctions d'organisme intermédiaire par délégation de gestion de tout ou partie d'objectifs spécifiques qui relèveront des compétences de la Région, dans le cadre du programme national du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027 ;

**Considérant** les enjeux stratégiques qui s'annoncent sur les thématiques de l'économie de la mer et du littoral;

**Considérant que** pour Guingamp-Paimpol Agglomération, la représentation a été fixée comme suit :

- 2 délégués titulaires
- Et 2 délégués suppléants

**Considérant que** le Conseil d'Agglomération peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De procéder à la désignation des conseillers au sein de la Commission Mer et Littoral pour mener la stratégie FEAMPA 2021-2027 à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol**
  - **Titulaires** : Fanny CHAPPE et Yvon SIMON
  - **Suppléants** : Samuel LE GAOUYAT et Jacky GOUAULT
- **De valider le projet de convention de partenariat entre Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté ;**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et tout avenant qui serait nécessaire pendant la durée de mise en œuvre du programme FEAMPA 2021-2027.**

**DEL2022-09-167**

**COMMANDE PUBLIQUE**

**SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE POUR L'ACHAT DE VEHICULES D'OCCASION**

La Commission service public communautaire a travaillé sur la politique de gestion du parc automobile de « véhicules légers ». Elle a décidé de flécher une grande majorité des renouvellements de véhicules existants (fin des contrats de location ou fin de vie de véhicule pour kilométrage élevé) vers de l'achat de véhicules d'occasion thermique, hybride ou électrique ; avec une affectation des véhicules à faibles émissions aux utilisateurs réalisant des kilomètres élevés.

Le besoin de renouvellement de véhicules sur les 3 prochaines années est estimé à plus d'une trentaine de véhicules légers (véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires), plafonné à un montant maximum de dépenses de 800 000 € HT.

Afin de mettre en œuvre cette politique de gestion axée sur l'occasion et pour répondre aux obligations de mise en concurrence, les Commissions MAPA et service public communautaire, proposent d'expérimenter une technique d'achat innovante : le système d'acquisition dynamique (SAD). Ce dispositif encadré par le Code de la commande publique répond pleinement aux contraintes du marché de l'occasion qui nécessite de la réactivité et de la flexibilité.

Concrètement, ce dispositif qui permet de rapprocher l'offre et la demande, est ouvert aux opérateurs économiques pendant toute sa durée.

Eu égard au plafond prévisionnel de dépenses, la procédure de passation relève d'un appel d'offres restreint en vertu de l'article R2124-2-2° du Code de la commande publique. Ce système d'acquisition dynamique étant basé sur une durée de 3 ans et une catégorie unique d'achat : véhicules particuliers et véhicules légers utilitaires.

Aussi, de manière à conserver la réactivité offerte par ce dispositif, il est nécessaire de déléguer au Président le pouvoir d'attribuer et de signer les marchés spécifiques à l'issue de la phase d'analyse des offres.

**Vu** l'avis de la Commission MAPA du 22 février 2002 ;

**Vu** l'avis de la Commission service public communautaire du 22 février 2022 ;

**Considérant** l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité d'autoriser le Président à souscrire un marché public, à la condition que la délibération concernée comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De prendre acte de l'étendue du besoin à satisfaire et des caractéristiques techniques et financières de ce système d'acquisition dynamique ;**
- **D'autoriser le Président à préparer, passer et attribuer les marchés spécifiques à l'issue des procédures de consultation ;**
- **D'autoriser le Président à signer les marchés spécifiques, ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).**

**DEL2022-09-168**

**BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT**

**APPEL A PROJET « PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE »**

La politique agricole commune (PAC) est basée sur deux piliers visant à soutenir la production (1<sup>er</sup> pilier) et la mise en œuvre du développement rural (2<sup>ème</sup> pilier). Contrairement au 1<sup>er</sup> pilier, fixé et financé intégralement par l'Europe, le 2<sup>nd</sup> pilier dispose de plus de flexibilité dans la conception des mesures associées et est cofinancé par des participations nationales et/ou régionales.

Au sein de ce 2<sup>nd</sup> pilier, on retrouve en particulier le dispositif des **mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, élaboré pour répondre aux enjeux environnementaux en soutenant les exploitations qui s'engagent à maintenir ou à viser des pratiques « vertueuses » : augmentation de la part d'herbe dans l'assolement, réduction de l'utilisation de pesticides, gestion adaptée des zones humides ou du bocage, ... L'État élabore un vaste catalogue national des MAEC qui doit permettre de répondre aux nombreuses problématiques locales.

La disponibilité de ces mesures sur un territoire pour un agriculteur est conditionnée à l'élaboration par une structure locale d'un **projet agro-environnemental et climatique (PAEC)** qui doit établir les enjeux, notamment d'amélioration de la qualité de l'eau et de la biodiversité, la cohérence avec les autres programmes d'actions et choisir les mesures à ouvrir sur son territoire pour répondre à ces enjeux locaux.

Ainsi, les dispositifs MAEC ont permis aux agriculteurs de l'agglomération d'être aidés financièrement dans leurs pratiques agro-écologiques pour un montant annuel qui a pu atteindre 1 800 000 € (hors aides fléchées sur l'agriculture biologique) versés par l'Etat sur la période 2015/2022. Les collectivités locales élaborent et animent leur PAEC, mais ne participent pas financièrement au montant des aides versées aux agriculteurs.

## Situation jusqu'en 2022

Le portage des PAEC sur la période 2015-2022 est le reflet de l'organisation territoriale avant la création des nouveaux EPCI, la prise de la compétence GEMAPI et la dissolution des syndicats de bassins versants.

L'Agglomération était ainsi concernée par 5 PAEC différents, initialement portés par 5 structures différentes.

	Portage du PAEC	Animation des MAEC "zones" et "bocage"	Animation des MAEC "système"
PAEC du Grand Trieux	SMEGA (jusqu'en 2017) Puis Agglomération	SMEGA (jusqu'en 01/2018) Puis Agglomération	Chambre d'Agriculture (prestation)
PAEC de l'Aulne	EPAGA	Callac-Argoat (jusqu'en 01/2017) Puis Agglomération	EPAGA (prestation)
PAEC du Haut Blavet	SMKU	Callac-Argoat (jusqu'en 01/2017) Puis Agglomération	Chambre d'Agriculture (prestation)
PAEC du Léguer	Vallée du Léguer Puis LTC	Vallée du Léguer Puis LTC Puis Agglomération (01/2021)	Chambre d'Agriculture, CEDAPA et BCELO (prestations)
PAEC du Jaudy-Guindy-Bizien	SMJGB Puis LTC	SMJGB Puis LTC Puis Agglomération (01/2021)	Chambre d'Agriculture, CEDAPA et GAB (prestations)

Cette organisation complexe générait de la confusion pour les agriculteurs dans l'identification de la structure à contacter et des mesures accessibles qui pouvaient être différentes selon les structures porteuses.

## Proposition

Depuis 2022, l'Agglomération met en œuvre sur l'intégralité de son territoire, l'ensemble des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques, du bocage et de la biodiversité. Elle est donc devenue l'interlocuteur unique des différents acteurs et partenaires, notamment du monde agricole. Elle s'est également engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Pour faciliter la lisibilité de ces dispositifs par les agriculteurs et en cohérence avec les autres programmes d'actions, il est proposé que l'Agglomération dépose avant le 30 septembre 2022 le prochain PAEC construit à l'échelle de son territoire administratif, indépendamment des limites de bassins versants et afin de proposer à tous les agriculteurs du territoire ce type d'aides. Cette démarche autour du PAEC est menée en étroite collaboration avec les EPCI voisins et les SAGE, afin de retenir des mesures harmonisées et cohérentes à l'échelle des bassins versants communs. Les représentants de la profession agricole sont associés à la construction du projet.

Ce dernier comprendra donc des mesures destinées à préserver le bocage, les zones humides, les systèmes herbagers, ainsi que des mesures pour les grandes cultures, dont l'objectif est la réduction de l'usage de pesticides ou la création de couverts végétaux.

Il intégrera également une distinction, exigée par l'Etat, entre les mesures ouvertes sur les bassins versants soumis à un enjeu eau (DCE), qui doivent faire l'objet d'une plus grande exigence et les autres.

Le projet détaillé a été présenté à la Commission Stratégie pour la Biodiversité du 19 septembre 2022 qui a arrêté son contenu.

Suite au dépôt du projet, les financeurs des MAEC demanderont peut-être de modifier certains éléments du dossier.

**Jean-Pierre GIUNTINI** la Politique Agricole Commune comporte deux volets, un volet lié à la producteur et le second lié à des mesures environnementales et celles-ci permettent aux agriculteurs de bénéficier de subvention (pour le territoire environ 1 800 000 €/an). Afin de pouvoir bénéficier de ces aides il fallait que ça rentre dans un projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Jusqu'ici le PAEC était élaboré par bassin versant et sur notre territoire on a 5 PAEC (Grand-Trieux, Aulne-Hyères, Haut-Blavet, Léguer et Jaudy-Guindy-Bizien). A partir de la fin 2022, il nous faut élaborer un nouveau PAEC. Au départ, nous étions partis sur un PAEC propre à notre territoire avec des mesures qui correspondent à l'ensemble du territoire (idem pour Lannion-Trégor communauté et Leff-Armor Communauté). L'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt ont indiqué que cela devait être dans un contrat unique. A partir de ce refus nous avons dû recombinaison en un seul PAEC dans le cadre d'un contrat unique avec les différents partenaires.

**Christian PRIGENT** nous aurons donc bien 2 PAEC, un sur Grand-Trieux et Jaudy-Guindy-Bizien et un autre sur Aulne-Hyères, Haut-Blavet, Léguer et c'est bien ce que nous a demandé l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Auparavant c'était la Région Bretagne qui avait la main sur les PAEC et aujourd'hui il s'agit de l'Etat et les paramètres ont été modifiés. Le dossier est à présenter rapidement, un accord de report a été donné pour 12 octobre 2022. Ces deux PAEC seront exactement les mêmes avec peut-être quelques spécificités côtières et donc aucune différence entre les agriculteurs du nord et ceux du sud du territoire. L'idée est quand même que l'agriculture s'y retrouve.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver l'élaboration d'un « PAEC » à l'échelle du territoire de l'Agglomération ;**
- **D'autoriser le Président à déposer une réponse à l'appel à projet.**

**DEL2022-09-169**

**FINANCES**

**VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SMITRED**

Guingamp-Paimpol Agglomération verse chaque année une contribution au SMITRED, visant à financer l'ensemble du budget du syndicat mixte, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour 2022, il a été proposé de contribuer au plan d'investissement du SMITRED en versant directement une subvention d'équipement au titre d'un fonds de concours venant financer les projets de mise en conformité UVE Arrêté Préfectoral.

Ainsi, il a été proposé de verser une subvention d'équipement, au titre de ce dispositif de fonds de concours, pour un montant total de 300.000 € HT.

Ce dispositif a été approuvé et validé par le SMITRED lors de son conseil syndical du 30 mars 2022.

**Vu** la délibération prise par le syndicat intercommunal pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets du SMITRED Ouest d'Armor, le 30 mars 2022

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement d'un fonds de concours au SMITRED en vue de participer au financement de la mise en conformité UVE Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2022, à hauteur de 300.000 € HT ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et tous les actes afférents à cette demande.

DEL2022-09-170

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - DISPOSITIF EXCEPTIONNEL 2022**

## DISPOSITIF FONDS DE CONCOURS – DISPOSITIF EXCEPTIONNEL FONDS DE CONCOURS 2022

Par délibération du 30/09/2019, faisant suite à l'adoption du pacte financier et fiscal, Guingamp-Paimpol Agglomération a lancé un dispositif de fonds de concours, inscrit au plan pluriannuel d'investissement, et qui permet de cofinancer des projets majeurs des communes de l'agglomération via l'octroi de subventions d'investissement.

Afin de renforcer le soutien financier de l'agglomération aux communes dans un contexte économique et financier contraint, **un dispositif temporaire exceptionnel, visant à faciliter et simplifier l'attribution des subventions d'investissement et de participer ainsi activement aux projets d'investissement des communes a été institué en 2022.** En effet, alors que le pacte financier et fiscal prévoyait une enveloppe pluriannuelle de 1,6 M€ pour les fonds de concours aux communes – dont 1,2 M€ hors enveloppe Maison de Santé et enveloppe Dernier Commerce, 559.000 € de crédits restaient encore à attribuer au 31/08/2022.

C'est dans ce cadre que 22 dossiers portés par les communes ont été examinés en bureau communautaire le 13 septembre dernier. **Après avis du bureau, les 20 dossiers suivants sont présentés au conseil communautaire du 27 septembre 2022 pour approbation et attribution de fonds de concours.**

### I. Présentation des projets relatifs à l'axe 1 du Projet de territoire – VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

- Projets d'installation de panneaux photovoltaïques

**PABU** a déposé un dossier de subvention pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du futur marché bio de la ville. Il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **33.955 €** pour venir cofinancer un projet d'un coût total de **315.000 €**.

- Projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux

**QUEMPER-GUEZENNEC** a déposé un dossier de subvention afin de financer les travaux de réhabilitation thermique de la salle polyvalente et des classes de l'école. Le coût global du projet s'élève à **283.240 € HT**, avec 180.545 € de cofinancement de tiers. Il est proposé de donner un avis très favorable à ce projet, et d'octroyer une subvention de **18.597 €** au titre du fonds de concours.

**BOURBRIAC** a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment public en centralité accueillant la Maison France Services, notamment aux fins d'obtention du label *Effinergie*. Le coût global du projet s'élèverait à **682.478 € HT**, avec 479.892 € de cofinancements externes. Il est proposé de donner un avis très favorable à ce projet, et d'octroyer une subvention de **30.161 €** à la commune au titre du dispositif Fonds de concours.

**PLEHEDEL** a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation énergétique de la salle de motricité de l'école communale, correspondant notamment à des travaux d'isolation thermique du plafond et des murs, ainsi que le remplacement des ampoules actuelles par des LED. Le coût global de ce projet s'élève à **13.625 € HT** dont 4.087 € de cofinancements par des tiers. Il est proposé d'attribuer une subvention de **2.725 €** à la commune au titre du dispositif fonds de concours.

**GURUNHUEL** a déposé un dossier de subvention pour financer des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville. Le coût global du projet d'élève à **121.420 € HT** dont 78.341 € de cofinancements par des tiers. Il est proposé d'attribuer une subvention de **13.303 €** à la commune au titre du dispositif Fonds de concours.

➤ Projets de végétalisation des espaces publics

**PLOUMAGOAR** a déposé un dossier relatif à la végétalisation de son cimetière, dans le cadre d'une démarche 0 phyto. Le coût global du projet s'élève à 167.417 € HT, pour lequel un fonds de concours de l'agglomération est sollicité pour **49.140 €**. Il est préconisé de donner une préférence aux végétaux locaux, en recourant à la liste des végétaux du massif armoricain, et d'éviter de mettre en œuvre un bâchage plastique. Il est proposé d'attribuer un fonds de concours à ce projet pour le montant sollicité.

**COADOUT** a présenté deux dossiers, l'un relatif à l'aménagement de cheminements doux dans le bourg, et le second relatif à la végétalisation du bourg, notamment via la végétalisation du parking. Pour ce projet, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **6.253 €**.

## II Présentation des projets relatifs à l'axe 2 du Projet de territoire – RENDRE L'AGGLOMERATION ACCUEILLANTE ET INNOVANTE – BIEN Y VIVRE

➤ Projets en lien avec la démarche de revitalisation des centre-bourgs

**PLOURIVO** a déposé un dossier de subvention pour financer l'aménagement d'un espace public situé au cœur du bourg – à savoir l'ancienne cour d'école. Un revêtement en enrobé a été installé en complément d'aménagements d'espaces végétalisés (plants d'arbustes) et de la peinture d'une fresque sur les murs. Le projet a pour but d'aménagement un espace public de plein air qui pourra être utilisé dans le cadre de la vie associative locale, et qui rentre dans le cadre d'une démarche d'embellissement du bourg. Il est proposé d'attribuer à PLOURIVO un fonds de concours communautaire de **7.938 €** de pour un coût total du projet de **55.940 € HT**.

➤ Projets d'aménagement de tiers lieux, de promenades de santé ou d'aires de jeux pour enfants

Pas de dossier reçu au 12 septembre.

## II. Présentation des projets relatifs à l'axe 3 du Projet de territoire – AGIR AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AUDACIEUX, CREATIF ET INNOVANT

➤ Projets Soutien au dernier commerce

**SAINT-LAURENT** a déposé un dossier de subvention afin de financer l'installation d'un nouveau commerce de proximité en centre-bourg. Le coût global du projet s'élève à plus de 15.000 € pour la commune. Il est proposé d'attribuer à SAINT-LAURENT une subvention au titre du dispositif Fonds de concours – Soutien au dernier Commerce, pour **3.812 €**, et, au titre du dispositif Fonds de Concours – Dispositif Exceptionnel – Développement économique, une subvention complémentaire, de **8.037 €**.

➤ Projets Aide au Développement Touristique

**CARNOET** a déposé un dossier de subvention fléché sur la restauration de l'église paroissiale Saint-Pierre Saint-Paul, qui constitue un site patrimonial d'intérêt pour le tourisme culturel. Pour ce projet évalué à **317.810 € HT** et également cofinancé par le département, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **14.997 €**.

**BELLE-ISLE-EN-TERRE**, commune labellisée *Village Etape*, a déposé deux dossiers de subvention. Un premier dossier a été déposé aux fins de financer la phase 3 de la réhabilitation du gîte, et ce afin de permettre la qualification d'hébergement pour l'obtention du label *Rando Accueil*. Pour ce projet au coût total évalué à **17.386 € HT**, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **8.405 €**.

Un deuxième dossier relatif au développement touristique a été déposé, correspondant à la réhabilitation de l'aire de camping-cars. Le coût de l'ensemble du projet, correspondant à des travaux de terrassement, à la fourniture d'une borne de services et à l'aménagement d'une aire de pique-niques, est évalué à **17.132 € HT**. Pour ce projet, il est proposé d'attribuer un fonds de concours communautaire à hauteur de **9.551 €**.

**SAINT-ADRIEN** a déposé, au titre de l'aide au développement touristique, une demande pour un projet de développement de la signalisation touristique. Il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours de **8.029 €** pour ce projet dont le coût est estimé à **11.761 € HT**.

**BRELIDY** a déposé un dossier de subvention au titre de l'aide au développement touristique, relatif à l'aménagement de WC publics dans le bourg, permettant l'accueil de randonneurs. Pour ce projet, dont le coût est estimé à **26.365 € HT**, il est proposé d'attribuer à la commune un fonds de concours communautaire de **11.552 €**.

#### **IV. Présentation des projets relatifs à l'axe 4 du Projet de territoire – OFFRIR UN SERVICE PUBLIC EQUITABLE ET DE QUALITE A L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE**

➤ Projets Aménagement d'équipements sportifs et aménagement des salles polyvalentes

**PLOUGONVER** a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation du gymnase communal. Il s'agit de travaux de réfection et de remise en sécurité (travaux de remise aux normes notamment, et travaux de structure) permettant de rénover un bâtiment communal construit en 1990 ainsi que son extension construite en 1997. Pour ce projet, au coût global évalué à **270.000 € HT**, il est proposé d'accorder une subvention de **15.354 €** au titre du fonds de concours.

**LOHUEC** a déposé un dossier de subvention pour financer les travaux de rénovation de la salle polyvalente/salle des fêtes. Des travaux bâtimentaires sont proposés – peinture, changement d'huisseries. Le coût global du projet est évalué à **25.970 € HT**. Un cofinancement du conseil départemental est attendu pour 9.609 €. En conséquence, il est proposé d'octroyer un fonds de concours de l'agglomération pour **11.167 €**.

➤ Projets Aménagement maison des associations, espaces sportifs de plein air (City Park, Skate Park)

**Pas de dossier reçu**

## V. Présentation des projets relatifs à l'axe 5 du Projet de territoire – Favoriser un développement harmonieux et solidaire du territoire

### ➤ Projets Nouvelles mobilités – Aménagement de liaisons douces

**PEDERNEC** a déposé un dossier de subvention pour financer les aménagements du bas du bourg, avec parkings en sols perméables et liaisons douces, avec création de cheminements piétonniers. Les deux rues concernées sont des entrées de bourg. Un cheminement piéton sera créé ex-nihilo jusqu'à l'arrêt de bus BREIZHGO, afin de favoriser l'intermodalité piéton-bus. Un revêtement en enrobé est envisagé, mais la commune va enherber de part et d'autre des liaisons douces avec de la jachère fleurie. Pour ce projet, au coût global évalué à **124.250 € HT**, il est proposé d'accorder une subvention de **25.414 €** au titre du fonds de concours.

**GRACES** a déposé un dossier de subvention pour cofinancer les aménagements de confortement des cheminements doux déjà existant entre GRACES et GUINGAMP. Il est proposé de cofinancer des études permettant de mieux définir les projets, tant pour le projet d'aménagement de la voie verte, côte voie ferrée, sur la section de KERIBOT, que pour le projet correspondant à la liaison rue du collègue – rue de la Madeleine. Le coût global du projet s'élève à **778.337 € HT**. A ce titre, un fonds de concours de **30.046 €** est proposé.

**COADOUT** a déposé un dossier de subvention afin de financer l'aménagement du bas du bourg et la création de liaisons douces, cheminements piétonniers, depuis le parking végétalisé (cf. dossier ci-dessus) jusqu'au bourg. La liaison douce vers le bourg envisagée sera couverte d'un **revêtement en grou**, bien adapté pour les déplacements piétons, plus esthétique qu'un revêtement en enrobé et plus perméable. Le coût total du projet cofinancable s'élève à **8.130 € HT** - les travaux de réfection de trottoir (1.000 €), constituant des travaux de voirie ordinaires, ne pouvant être cofinancés. Il est proposé de donner un avis très favorable à ce projet et d'attribuer une subvention de **6.504 €** au titre du dispositif fonds de concours.

**PAIMPOL** a déposé un dossier de subvention afin de financer des aménagements de sécurisation pour les usagers piétons et cyclables, notamment dans le cadre du passage à 30 km/h pour l'ensemble de la ville. Paimpol souhaite ainsi financer divers dispositifs de réduction de la vitesse et d'aménagements de bandes et pistes cyclables. Il est proposé d'attribuer un avis favorable à ce dispositif, correspondant à un projet dont le coût global est estimé à **184.500 € HT** et d'octroyer une subvention de **6.848 €** au titre du dispositif fonds de concours, correspondant au reliquat disponible pour la ville de PAIMPOL au titre du dispositif Fonds de concours.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'attribuer les fonds de concours aux communes listés ci-dessus**
- **De préciser que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal approuvés par délibération du 30 septembre 2019, ainsi qu'au respect des dispositions du règlement exceptionnel mis en œuvre par délibération pour l'année 2022**
- **D'autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment les conventions de versement de fonds de concours à intervenir entre Guingamp-Paimpol Agglomération et les communes sus-citées.**

DEL2022-09-171

FINANCES**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU STADE DU ROUDOUROU (SMASR) - CONTRIBUTION 2022**

Guingamp-Paimpol Agglomération a depuis plusieurs années manifesté son intérêt pour le développement du sport professionnel, porteur de l'image du territoire et vecteur de dynamisme pour l'économie locale.

Guingamp-Paimpol Agglomération est adhérente au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou (22.5 %) aux côtés du Département (55 %) et de la commune de Guingamp (22.5 %). Son adhésion est justifiée par ses compétences en matière sportive et notamment sa volonté de soutenir les clubs et associations disputant des compétitions de niveau national ainsi que les sportifs de haut niveau.

L'agglomération a apporté un financement à la réalisation d'améliorations des installations sportives du stade du Roudourou, notamment en terme d'accompagnement à la transition écologique des équipements.

L'intérêt, pour Guingamp-Paimpol agglomération, est aussi de conforter et d'étendre les espaces à vocation économique afin de favoriser la mise en réseau des entreprises, dans le but de créer des synergies participant à la promotion et au développement économique du territoire.

L'agglomération doit, comme chaque année, verser sa contribution au SMASR.

Organisme	Objet	Contribution 2021	Contribution 2022
Syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou	Contribution 2022 : 22.5 %	56 910 ,85 €	57 582,81 €

**Vincent LE MEAUX** informe qu'actuellement l'agglomération est en discussion avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et la ville de Guingamp, tout trois gestionnaire du SMASR, car le département souhaite se retirer du syndicat mixte à partir de 2023 pour n'être présent qu'en investissement.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De valider le montant de la contribution 2022 au syndicat mixte d'aménagement du stade du Roudourou ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes au sujet.**

DEL2022-09-172

CULTURE**STRATEGIE NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES - VALIDATION DES ORIENTATIONS**

En 2020, lors de la nouvelle mandature, 10 commissions thématiques ont été créées dont celle intitulée « **Nouvelles Dynamiques Territoriales** ».

Cette commission s'est donnée pour ambition de construire pour les 10 ans à venir, avec et pour les associations, entreprises, habitants et en particulier pour les jeunes, un développement équilibré, durable et harmonieux du territoire en conjuguant des domaines d'actions et des expérimentations et en s'appuyant sur son identité et ses atouts.

Au regard des thématiques qui composent cette commission (commerce, artisanat, vie associative, enfance, jeunesse, loisirs, maisons nature, tourisme, culture) et de ses différents enjeux à savoir :

- Inverser la tendance démographique
- Conserver la présence des jeunes sur le territoire et faire d'eux les prescripteurs du territoire
- Développer et mettre en avant l'offre de services et d'équipements du territoire en tenant compte de la demande locale et de ses évolutions
- Tendre vers un tourisme plus durable, aux retombées économiques locales plus optimisées
- Rendre le territoire accueillant en tenant compte de ses singularités
- Faire du territoire un lieu qui permet de bien vivre (santé, commodité, mobilité, travail, services, loisirs...)
- Définir et affirmer les forces et l'identité du territoire

L'agglomération a souhaité faire appel à un cabinet d'études, le cabinet Praxidev, afin de définir des axes stratégiques conformes au projet de territoire dans l'objectif de rendre le territoire dynamique et attractif.

L'étude a débuté fin juillet 2021 et prendra fin en octobre 2022. Après un an de concertation et de réflexion, le cabinet d'étude a fourni un livrable annexée à cette délibération proposant les orientations et les axes stratégiques à horizon 2030. Une fois validés, les axes seront déclinés en actions opérationnelles.

**Josette CONNAN**, en 2020, lors de la nouvelle mandature, 10 commissions thématiques ont été créées dont celle intitulée « Nouvelles Dynamiques Territoriales ».

Cette commission s'est donnée pour ambition de construire pour les 10 ans à venir, avec et pour les associations, entreprises, habitants et en particulier pour les jeunes, un développement équilibré, durable et harmonieux du territoire en conjuguant des domaines d'actions et des expérimentations et en s'appuyant sur son identité et ses atouts. Au regard des thématiques qui composent cette commission (commerce, artisanat, vie associative, enfance, jeunesse, loisirs, maisons nature, tourisme, culture) et de ses différents enjeux à savoir : inverser la tendance démographique ; conserver la présence des jeunes sur le territoire et faire d'eux les prescripteurs du territoire ; développer et mettre en avant l'offre de services et d'équipements du territoire en tenant compte de la demande locale et de ses évolutions ; tendre vers un tourisme plus durable, aux retombées économiques locales plus optimisées ; rendre le territoire accueillant en tenant compte de ses singularités ; faire du territoire un lieu qui permet de bien vivre (santé, commodité, mobilité, travail, services, loisirs...) et définir et affirmer les forces et l'identité du territoire. Pour cela, l'agglomération a souhaité faire appel à un cabinet d'études, le cabinet Praxidev, afin de définir des axes stratégiques conformes au projet de territoire dans l'objectif de rendre le territoire dynamique et attractif. Afin de mener à bien cette étude qui a débutée fin juillet 2021 et qui prendra fin en octobre 2022 et d'accompagner le cabinet Praxidev, un COPIL a été créé, composé des élus référents de la commission. De plus, le cabinet Praxidev a réalisé un diagnostic en collectant et compilant de nombreuses données issues des documents cadres déjà réalisés par l'agglomération. Le cabinet s'est aussi attaché à mener des entretiens auprès des acteurs et techniciens identifiés par le COPIL.

Cette étape a donné lieu à la phase de concertation. Six groupes de travail ont été organisés en présence d'élus, de techniciens, de membres du CODIR de l'agglomération, de membres du bureau communautaire, d'acteurs économiques (Technopole Anticipa, CCI, CMA, Pole Emploi, BGE, Initiative Pays de Guingamp, La Mission Locale) et du conseil citoyen.

Les élus ont affirmé leur volonté de dynamiser le territoire en se préoccupant prioritairement du bien-être des habitants avant même d'engager toutes réflexions sur comment attirer et satisfaire une nouvelle population. L'analyse des éléments saillants émanant des différents groupes de travail et le diagnostic réalisé par le cabinet ont conduit à la définition de deux orientations stratégiques et 10 axes de travail. Les orientations retenues ; « Favoriser le développement de lien social et d'épanouissement » (axe 1 - favoriser un ancrage, un attachement local ; axe 2 - faciliter l'insertion

professionnelle et notamment celle des jeunes du territoire ; axe 3 - animer le territoire et susciter des rencontres). « Développer un parcours d'accueil et d'accompagnement au quotidien » (axe 4 - maintenir et développer les services de première nécessité pour les habitants ; axe 5 - accueillir et intégrer les nouveaux habitants). La commission s'est aussi positionnée sur le choix de valeurs et de la promesse. Les valeurs retenues sont : convivialité ; créativité ; proximité et la tradition. La promesse identifiée par la commission est « **Une terre de 1000 vies** ».

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De valider les orientations, les axes stratégiques, les valeurs et la promesse identifiés ;**
- **D'autoriser la poursuite de l'étude avec la définition d'un plan d'actions.**

**DEL2022-09-173**

**CULTURE**

**CLASSE HORAIRES AMENAGES THEATRE (CHAT) COLLEGE BELLE-ISLE EN TERRE CONVENTION**

Par délibération du Conseil d'agglomération du 25 juin 2019 (DEL20190511), la politique culturelle de l'agglomération s'enrichissait d'un partenariat avec le Conservatoire de la Ville de Saint-Brieuc et le Collège de Belle-Isle-en-Terre, afin de mettre en place une Classe Horaires Aménagés Théâtre, entre 2019 et 2022, sur 3 années scolaires.

En contribuant au maillage culturel du territoire, ce projet a permis

- D'offrir à des enfants de milieu rural éloignés géographiquement des lieux de diffusion culturelle, la possibilité de recevoir une formation spécifique dans le domaine du théâtre,
- De développer chez ces jeunes adolescents, au-delà de l'appétence, une compétence artistique,
- D'associer très étroitement les familles en démocratisant la culture et en leur donnant la possibilité de participer à l'offre culturelle présente sur le territoire.

Au terme de ces 3 années, l'ensemble des participants (élèves, équipe pédagogique) s'accordent sur les effets positifs de cet aménagement : en plus de la découverte et de l'apprentissage d'une compétence artistique, les élèves rapportent les bénéfices sur la confiance en soi et l'ouverture sur les autres, la capacité d'expression orale et la capacité d'écoute, le lien social...

Ce projet, reconnu en 2019 comme s'inscrivant parfaitement dans le Projet de territoire de l'agglomération, est toujours aussi pertinent aujourd'hui. Il est proposé de le reconduire pour 3 nouvelles années, avec une convention 2022-2025. Le soutien financier de l'agglomération serait maintenu à hauteur de 9 000 € par an, selon les modalités définies dans la convention annexée.

**Vu** la délibération DEL20190511 du Conseil d'Agglomération du 25 juin 2019 sur la politique culturelle de l'agglomération et la mise en place d'une classe CHAT,

**Vu** la Circulaire n°2009-140 du 06 octobre 2009, publiée au BO n°39 du 22 octobre 2009,

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2012 - J.O. du 03 juillet 2012 paru au BO n°29 du 19 juillet 2012,

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De se prononcer favorablement sur la reconduction de la convention Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) à Belle-Isle-en-Terre ;**
- **D'acter pour ce faire le principe du financement pour une période de 3 ans à hauteur de 9 000 € par an ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention correspondante.**

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition (le Musée Mémoire d'Islande et l'exposition interactive L'Appel du Large), un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

## 1. Tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels

Il est rappelé les délibérations n°2016/197, D2017-12-18 B, D20180914, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL202112-268 fixant les tarifs suivants, incluant la ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneq Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande :

	Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG	
INDIVIDUELS	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Plein tarif	5.80€	3.30€	2.50€
	Tarif réduit	3.20€	3.20€	
	Abonné, partenariat camping du Donant	4.00€	2.30€	1.70€
	Séjour OIT, CE, Toutéla	5.20€	3.00€	2.20€
	Famille	16.00€	9.00€	7.00€
	0-5 ans	0.00€		
	Visite de L'Appel du large seul			
	Plein tarif	4.00€	4.00€	
	Tarif réduit	3.20€	3.20€	
	Abonné	2.80€	2.80€	
	Séjour OIT, CE, Toutéla	3.60€	3.60€	
	0-5 ans	0.00€		
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Plein tarif	2.50€		2.50€
	Abonné	1.20€		1.20€
	Séjour OIT, CE, Toutéla	2.25€		2.25€
	Gratuité 0-11 ans	0.00€		

Tarif réduit : 6-11 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes en situation de handicap.

Depuis 2019, Milmarin participe à la **Journée des loisirs en Bretagne**. Organisée au printemps, celle-ci permet de mettre un coup de projecteur sur les sites de loisirs de la région, et de lancer la saison touristique estivale.

En 2022, il a été proposé de coordonner une action tarifaire à l'échelle régionale à l'occasion de cette journée : **1 entrée achetée = 1 entrée à -50%**. Il revient aux structures participantes de définir les modalités précises.

Milmarin disposant d'un tarif réduit, d'un tarif abonné et d'un pass famille, il est proposé de faire bénéficier de cet événement ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories :

1 entrée plein tarif acheté (5.80€) = 1 entrée à -50% (2.90€)

Ce nouveau tarif « événementiel » pourra être mobilisé dans le futur pour un autre événement spécifique ou d'envergure engageant l'équipement à cette réduction.

Ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneg Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande pour ce tarif exceptionnel :

	Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG
<b>INDIVIDUELS</b>	Tarif à -50%		
	<b>2.90€</b>	<b>1.65€</b>	1.25€

Ce tarif est porté en avenant de la convention de vente pour tiers avec l'association.

## 2. Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

Il est rappelé la délibération n° D20190517, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

		Tarif		Dont part GPA	Dont part Asso PG
Visite guidée du musée Mémoire d'Islande (1h30)	Visite guidée du musée animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall, anciens marins, descendants de pêcheurs d'Islande, passionnés	Plein	<b>2.50€</b>		2.50€
Guided tour of Milmarin (2h)	Visite guidée des deux espaces en anglais	Plein	<b>5.80€</b>	<b>3.30€</b>	2.50€
		Réduit	<b>3.20€</b>	<b>3.20€</b>	
		0-5 ans	<b>0.00€</b>		
Visite Géants des mers (1h30)	Visite guidée de l'exposition L'Appel du Large à destination des familles	Plein	<b>4.00€</b>	<b>4.00€</b>	
		Réduit	<b>3.20€</b>	<b>3.20€</b>	
Visite Destination Islande (1h30)	Visite guidée du musée Mémoire d'Islande à destination des familles	Plein	<b>2.50€</b>		2.50€
Escale contée : La malle aux Mil'Histoires (1h)	Atelier contes maritimes à partir de 5 ans	Plein	<b>4.00€</b>	<b>4.00€</b>	
		Réduit	<b>3.20€</b>	<b>3.20€</b>	
		0-5 ans	<b>0.00€</b>		
Escale randonnée (2h30)	Randonnée guidée à Ploubazlanec pour relier les différents lieux de patrimoine et de mémoire, guidée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall et/ou un membre de l'équipe	Plein	<b>4.00€</b>	<b>2.00€</b>	2.00€
		0-5 ans	<b>0.00€</b>		
Escale littéraire (1h30)	Club lecture autour de la littérature maritime	Plein	<b>0.00€</b>		
Visite de la chapelle de Perros-Hamon (1h)	Visite guidée par un membre de l'équipe ou un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	<b>2.50€</b>	<b>1.25€</b>	1.25€
		0-5 ans	<b>0.00€</b>		
Récit de marin (1h30)	Visite accompagnée de l'exposition L'Appel du large avec un marin	Plein	<b>4.00€</b>	<b>4.00€</b>	
		Réduit	<b>3.20€</b>	<b>3.20€</b>	
		0-5 ans	<b>0.00€</b>		
Matelot d'un jour (1h30)	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins animé par des bénévoles de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	<b>3.50€</b>		3.50€
Le trésor de l'Oncle Ernest (1h)	Visite ludique des deux espaces d'exposition à destination des familles	Plein	<b>5.80€</b>	<b>3.30€</b>	2.50€
		Réduit	<b>3.20€</b>	<b>3.20€</b>	

1h30)	et enfants à partir de 7 ans (anciennement : Enquête au musée)	0-5 ans	<b>0.00€</b>		
Visite thématique du musée Mémoire d'Islande (1h- 1h30)	Visite guidée du musée sur une thématique précise, animée par un bénévole de l'association Plaeraneq Gwechall	Plein	<b>2.50€</b>		2.50€
Conférence, projection	Evénement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	<b>2.00€</b>	<b>2.00€</b>	

Dans le cadre du projet européen interreg EXPERIENCE porté par Côtes d'Armor Destination, il est proposé à partir de l'automne 2022 une nouvelle animation expérientielle : balade patrimoine à l'aube à Pors Even, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.

			Tarif	Dont part GPA	Dont part Asso PG
Balade patrimoine à l'aube – titre à définir (2h30)	Balade patrimoine augmentée	Plein	<b>6.00€</b>	<b>6.00€</b>	
		0-5 ans	<b>0.00€</b>		

### 3. Tarifs d'entrée spécifiques pour les groupes

Il est rappelé les délibérations n° 2016/197, D2017-12-18 B, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

		Tarif par personne	dont part GPA	dont part Asso PG
<b>GROUPE</b>	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	<b>4.70€</b>	<b>2.70€</b>	2.00€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	<b>3.20€</b>	<b>3.20€</b>	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Tarif unique	<b>2.00€</b>		2.00€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h			
	Tarif unique	<b>2.00€</b>	<b>1.00€</b>	1.00€
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h			
	Tarif unique	<b>3.50€</b>	<b>1.75€</b>	1.75€
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30			
	Tarif unique	<b>4.00€</b>	<b>2.00€</b>	2.00€
	Atelier matelotage – 1h			
	En plus de la visite des deux expos	<b>0.00€</b>	<b>0.00€</b>	0.00€
En plus de la visite d'une	<b>2.00€</b>	<b>1.00€</b>	1.00€	

	expo			
<b>GRUPE SCOLAIRE</b>	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	3.00€	1.75€	1.25€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	2.00€	2.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Tarif unique	1.25€		1.25€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h			
	Tarif unique	1.50€	0.75€	0.75€
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h			
	Tarif unique	2.00€	1.00€	1.00€
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30			
	Tarif unique	2.50€	1.25€	1.25€
	Atelier matelotage – 1h			
	En plus de la visite des deux expos	0.00€	0.00€	0.00€
	En plus de la visite d'une expo	1.50€	0.75€	0.75€
	La Malle aux Mil'Histoires – 1h			
	à Milmarin	2.00€	2.00€	
	< 30 élèves, à l'école	3.00€	3.00€	
> 30 élèves, à l'école	2.00€	2.00€		
Le tour du monde du jean – 1h + prêt de l'installation à l'école pour une semaine				
à l'école (forfait)	90.00€	90.00€		
<b>GRUPE ENVOYE PAR L'OIT ET COMITE D'ENTREPRISE</b>	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	4.40€	2.50€	1.90€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	3.00€	3.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Tarif unique	1.90€		1.90€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h			
	Tarif unique	1.80€	0.90€	0.90€
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h			
	Tarif unique	3.20€	1.60€	1.60€
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30			
	Tarif unique	3.60€	1.80€	1.80€
	Atelier matelotage – 1h			
	En plus de la visite des deux expos	0.00€	0.00€	0.00€
En plus de la visite d'une expo	1.80€	0.90€	0.90€	

Groupes : à partir de 10 personnes. Un accompagnateur gratuit à partir de 40 personnes sauf pour les scolaires et maisons de retraite : tous les accompagnateurs gratuits.

#### 4. Tarifs pour les visites à distance

Suite aux périodes de fermeture de l'équipement en 2020-2021 du fait de la pandémie de Covid-19, et dans l'attente de pouvoir accueillir des groupes importants de nouveau, il est proposé de concevoir des visites à distance, pour les Ehpad et maisons de retraite qui ne peuvent se déplacer en ce moment,

pour des groupes scolaires ailleurs en France qui n'ont pas le budget pour un voyage scolaire en Bretagne, pour des universités du temps libre ou autres groupes d'adultes qui cherchent des activités sans avoir à se déplacer.

La visite à distance pourra servir de produit d'appel pour une visite sur place, et permettra de diversifier les recettes.

Le tarif est fixé à **30€** pour 2h de visite, quel que soit le nombre de participants dans le groupe. L'animateur est connecté en direct avec le groupe et peut répondre aux questions, lancer des vidéos, des photos, des diaporamas préparés en avance.

Le travail de préparation et animation est réalisé par le personnel de l'équipement, agents de l'Agglomération ; l'association Plaeraneg Gwechall, gestionnaire du musée Mémoire d'Islande, participera aussi sous forme de vidéos ou contenus multimédia.

Il est proposé la répartition des recettes suivantes :

	Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG
<b>VISITE A DISTANCE (2h), quel que soit le nombre de participants</b>	Visite de Milmarin en entier		
	<b>30.00€</b>	<b>22.50€</b>	7.50€
	Visite de L'Appel du large seul		
	<b>30.00€</b>	<b>30.00€</b>	
	Visite de Mémoire d'Islande seul		
	<b>30.00€</b>	<b>15.00€</b>	15.00€
Visite du circuit des Islandais			
	<b>30.00€</b>	<b>15.00€</b>	15.00€

## 5. Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.

Suite à l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix figurant sur le produit, jusqu'à écoulement du stock à l'ancien tarif et achat de livres au nouveau tarif augmenté.

### a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088 et DEL2022-07-152 fixant les tarifs suivants :

Titre	Auteur(s)	P. Achat	P. Vente
<b>LIVRES</b>			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38.40€	60.00€
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6.80€	9.00€
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12.20€	19.00€
A Islande !	Ian Manook	15,88€	21,00€
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12.20€	19.00€
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5.12€	8.00€
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffelec	15,96 €	19,95 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15.05€	19.90€
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16.00€	25.00€
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42€	13,90€
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	12,53 €	17,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8.13€	12.70€
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €
Besoin de mer	Hervé Hamon	5.22€	6.90€
Bleu piscine	Pauline Guillerme	9.07€	12.00€
Bluff	David Fauquemberg	12.80€	20.00€
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6.73€	8.90€
Brèves de mer	Bernard Lunet	10.00€	12.00€
Bugaed Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12.80€	20.00€
Cap-hornières	Fañch Rebours	13.61€	18.00€
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29.84€	39.50€
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5.29€	7.00€
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9.83€	13.00€
Cargo	Marianne Rötig	9.92€	12.50€
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16.56€	21.90€
Carnet du Goëlo	SEHAG	6.15€	8.00€
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7.00€	10.00€
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00€	12,00€
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	11.52€	14.40€
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19.96€	26.30€
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3.00€
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1.51€	2.00€
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12.40 €	15.50 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hilion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92€	19,90€
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14.08€	22.00€
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9.79€	12.95€
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Deux années sur le gaillard d'avant	Richard henry dana	8,70€	11,50€
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00€	11,90€
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
El Dorado	Laurent Gaudé	3.91€	6.10€
Embarqué	Christian Cailleux	15.36€	24.00€
En dérive	Roger Vercel	9.60€	15.00€
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16.00€	25.00€
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6.20€	8.20€
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10.96€	14.50€
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10.96€	14.50€
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10.96€	14.50€
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8.29€	12.95€
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10.50€	15.00€
Femmes d'aventure	collectif	9.92€	12.50€
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12.80€	20.00€
Géant des mers chaudes	Anita Conti	6.96€	9.20€
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette de Puigaudeau	6,58€	8,70€
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14.74€	19.50€
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3.00€
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9.75€	12.90€
Horn	Alain Emery	7.04€	11.00€
Ils étaient six marins de Groix	Queffelec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9.00€	11.90€
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	9,00 €
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16.00€	25.00€
Krouman	Fanch Rebours	10.24€	16.00€
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4.99€	7.80€
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14.36€	19.00€
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8.09€	10.70€
La Bretagne mystique	Jean-Georges Cornelius		37.00€
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14.08€	22.00€
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-	Bernard Lunet	13,00€	15,00€

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Mer			
La déco du marin	Patrick Moreau	9.60€	15.00€
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3.41€	4.51€
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,36 €	7,95 €
La loi de la mer	Davide Enia	5.59€	7.40€
La lumière enchainée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19.20€	30.00€
La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16.58€	27.00€
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12.79€	16.90€
La morue	Loïc Josse	44.98€	59.50€
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9.75€	12.90€
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4.45€	6.95€
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5.44€	7.20€
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	5.86€	9.15€
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7.04€	11.00€
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12.80€	20.00€
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1.93€	2.55€
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	4.16€	6.50€
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier, Marie Détrée	12.85€	17.00€
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	5.58€	8.70€
Le bosco de Kerpallud	Corlouer	15,20 €	19,00 €
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18.87€	24.95€
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5.82€	7.70€
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9.60€	15.00€
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	5.97€	7,90 €
Le grand métier	Jean Recher	7.19€	9.50€
Le magicien des mers	Yves Hugues	1.93€	2.55€
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5.91€	9.20€

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	6.77€	8.95€
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7.56€	10.00€
Le Paquebot	Pierre Assouline	15.88€	21.00€
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17.81€	29,00€
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12.47€	16.50€
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	5.75€	7.60€
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	4.16€	6.50€
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3.78€	5.00€
Les bateaux	Mes ptits docs	5,98€	7,90 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12.16€	19.00€
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6.73€	8.90€
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5.09€	7.95€
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12€	20,00€
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11.27€	14.90€
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3.78€	5.00€
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	9.07€	12.00€
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12.80€	20.00€
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00€	25,00€
Les hommes à terre	Bernard Giraudeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5.59€	7.40€
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5.52€	7.30€
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3.78€	5.00€
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14.08€	22.00€
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3.78€	5.00€
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2.27€	3.00€
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9.07€	12.00€
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18.56€	29.00€
Les plantes du bord de mer	Jean David	2.27€	3.00€

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4.16€	5.50€
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4.16€	5.50€
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9.60€	15.00€
Les peintres officiels de la marine	Denis-Michel Boëll	23.20€	29.00€
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8.28€	10.95€
Les suppliciés du Goelo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	4.80€	7.50€
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	3.91€	6.10€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	22,00 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6.20€	8.20€
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Manuel de survie sur une île déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	5.58€	8.70€
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9.75€	12.90€
Méditerranée	Baudoin	11.27€	14.90€
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9.60€	15.00€
Mémoires de la mer	collectif	5.75€	50€
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80€	16,00€
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6.37€	9.95€
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13.61€	18.00€
Mon frère le fou	Séra	11.04€	17.25€
Mon frère Yves	Loti	5.58€	8.70€
Mon île	Alain Lebrun	9.00€	13.00€
Mur Méditerranée	Louis-Philippe Dalembert	4.80€	7.50€
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6.58€	8.70€
Nœuds marins	Lebrun	3,16 €	3,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9.00€	11.90€
Océan	Hélène Druvert , Emmanuelle Grundmann	18.40€	23.00€
Océano	Rigaud	11.46€	17.90€
Odyssée d'un marin de la France libre	Ménage	15,20 €	19,00 €
Paimpol et son terroir	Monseigneur Kerlévéo		35,00€, au profit de l'association PG
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals Laboureur	Anne-Marie Laboureur	11.20€	14.00€
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6.20€	8.20€
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7.49€	9.90€
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €
Pawana	JMG Le Clezio	5.37€	7.10€
Pêche à pied	Michel Le Quement	3.78€	5.00€
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18.90€	25.00€
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3.94€	5.20€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	5.50€	8.60€
Pêcheur d'Islande édition de l'Hermine	Pierre Loti	14.08€	22.00€
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5.22€	6.90€
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12.85 €	17,00 €
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11.35€	15.00€
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11.30€	14.95€
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9.00€	22.00€
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14.22€	18.80€
Pontée	Jean-Paul Honoré	12.10€	16.00€
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00 €
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5.98€	7.90€
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18.40€	23.00€
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	6.37€	9.95€
Rade amère	Ronan Gouézec	4.80€	7.50€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6.80€	9.00€
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96€	29,95€
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60€	18,00€
Sur l'eau	Maupassant	3.86€	5.10€
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuvas	Chabouté	13.80€	18.25€
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12.39€	19.30€
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Typhon	Joseph Conrad	4.31€	5.70€
Ultramarins	Mariette Navarro	9.60€	15.00€
Un feu s'allume sur la mer	Queffélec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffélec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7.56€	10.00€
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffélec	4.16€	6,50€
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5.37€	7.10€
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82€	24,90€
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6.35€	8.40€
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12.85€	17.00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	3.86€	5.10€
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6.58€	8.70€
Voyager en cargo, 25 portraits de boulingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11.35€	15.00€
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12.80€	20.00€
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
<b>DVD</b>			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,9 TTC
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
<b>AFFICHES, CARTES POSTALES</b>			
Affiche Milmarin	Milmarin		2.00€
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		7.00€
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7.00€
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7.00€
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7.50€	15.00€
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21.00€	30.00€
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1.10€
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1.10€
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1.10€
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1.00€	1.00€
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20221018-DEL2022\_10\_178-DE

Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1.00€	2.00€
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0.50€	1.00€
Enveloppes cartes postales			0.30€
Carte postale Chapelle de Perros Hamon	Association Plaeraneg Gwechall	0.50€	0.50€
Cartes postales du territoire	Quyen	1.00€	1.30€
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24.00€	30.00€
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16.00€	20.00€
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5.00€
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3.00€
<b>JEUX, JOUETS</b>			
Les coloriages d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2.95€	3.90€
Matelotage kit	Marc Vidal	4.42€	6.90€
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33.33€	45.00€
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25.54€	39.90€
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7.52€	9.95€
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneed	1,66 €	5,00 €
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5.22€	6.90€
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10.00€	10.00€
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7.52€	9.95€
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10.55€	13.95€
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5.60€	13.90€
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	8.70€	20.90€
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4.60€	10.90€
<b>DIVERS</b>			
Gobelets réutilisables Milmarin			1.50€
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Photocopie couleur			0,20 €

Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre le catalogue des expositions, les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme. C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).

Ces deux prestations sont réalisées selon le principe de l'encaissement pour compte de tiers :

Produit	Prix de vente	Commission prélevée par l'OIT	Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT	Part Agglomération sur la rétrocession	Part Association Plaeraneg Gwechall
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%	non concerné
Catalogue des expositions	12.00€	10%	10.80€	60%	40%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%	0%
Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%	0%

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement, ...

Pour le produit concerné (catalogue des expositions), la rétrocession de 40% des recettes est faite à l'association Plaeraneg Gwechall selon les modalités prévues dans la convention de vente pour tiers avec l'association.

## b) Nouveaux tarifs proposés

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

Titre	Auteur(s)	P. Achat (HT)	P. Vente	Commentaires
<b>LIVRES</b>				
Lumières dans la nuit, catalogue d'exposition	Musée de la Résistance en Argoat	12.00€	12.00€	Nouvelle entrée boutique
Paimpol sous le regard de Faudacq	Asia éditeur	10.50€	15.00€	Nouvelle entrée boutique
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4.16€	6.50€	Nouvelle entrée boutique
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	4.16€	6.50€	Nouvelle entrée boutique
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12.79€	16.90€	Nouvelle entrée boutique
Jeunesse	Joseph Conrad	1.51€	2.00€	Nouvelle entrée boutique
Entre ciel et terre	Jon Kalman Stefansson	6.36€	8.40€	Prix modifié par l'éditeur
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13.31€	17.60€	Prix modifié par l'éditeur
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3.41€	4.50€	Erreur sur délibération précédente
Les damnées de la mer	Camille Schmoll	15.12€	20.00€	Erreur sur délibération précédente
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	5.91€	7.80€	Prix modifié par l'éditeur

Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4.16€	5.50€	Prix modifié par l'éditeur
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6.73€	8.90€	Prix modifié par l'éditeur
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5.44€	7.20€	Prix modifié par l'éditeur
Sur l'eau	Maupassant	4.01€	5.30€	Prix modifié par l'éditeur
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	4.99€	6.60€	Prix modifié par l'éditeur
Les travailleurs de la mer	Victor Hugu	6.73€	8.90€	Prix modifié par l'éditeur
Les travailleurs de la mer	Victor Hugu	4.16€	6.50€	Prix modifié par l'éditeur
Matelot	Pierre Loti	6.73€	8.90€	Prix modifié par l'éditeur
Mon frère Yves	Pierre Loti	6.73€	8.90€	Prix modifié par l'éditeur
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6.73€	8.90€	Prix modifié par l'éditeur
Mémoires de la mer	Collectif	5.91€	7.80€	Prix modifié par l'éditeur
Passer par le nord	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6.35€	8.40€	Prix modifié par l'éditeur
Typhon	Joseph Conrad	4.46€	5.90€	Prix modifié par l'éditeur
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6.96€	9.20€	Prix modifié par l'éditeur

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **De valider les nouveaux tarifs de Milmarin pour la boutique à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.**

**DEL2022-09-174**

**CULTURE**

**INSEAC – SUBVENTION 2022**

En application des objectifs en matière d'accès de l'Education artistique et culturel au plus grand nombre, l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) inscrit pleinement son action dans une politique publique nationale, éducative et culturelle, dont les missions liées aux ressources, à la formation et à la recherche constituent les axes essentiels.

En s'associant à ce projet, les collectivités territoriales bretonnes partenaires s'engagent à participer à l'objectif de généralisation de l'EAC. En ce sens, elles choisissent d'apporter leurs expertises et engagements territoriaux en accompagnement et en complémentarité de la politique de l'Etat.

La création de l'INSEAC à Guingamp résulte de cette volonté partagée et ambitieuse.

Il est rappelé que l'INSEAC est créé au sein du Conservatoire National des Arts et Métiers, établissement public, en tant que structure spécifique au sens des dispositions du règlement intérieur du Cnam. A ce titre, l'INSEAC n'est pas un établissement au sens juridique du terme. Il ne dispose pas de la personnalité morale. En complément des emplois publics affectés au Cnam, l'Association de Gestion du CNAM Bretagne est en charge de gérer et de mettre en œuvre les moyens nécessaires aux missions.

En 2022, Guingamp-Paimpol Agglomération participera financièrement au budget de fonctionnement de l'INSEAC, au co-financement d'une bourse de thèse de doctorat ainsi que par des contributions volontaires.

Les contributions volontaires, conformément à la convention de moyens datée du 25 juin 2020 et de son annexe 1 « budget INSEAC - projection des moyens année 2022, concernent la mise à disposition de l'INSEAC et du projet d'Education artistique et culturel qu'il porte sur le territoire, des ressources internes de Guingamp-Paimpol Agglomération qui pourront favoriser la réalisation des objectifs de l'INSEAC.

# Procès-verbal

Enfin, une valorisation des travaux de la salle de conférence de la chapelle et l'ensemble des investissements à réaliser (études et travaux) sur les aspects liés à la qualité des systèmes audio/ vidéo permettant des retransmissions optimales seront valorisés par Guingamp-Paimpol Agglomération.

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2021	Proposition Subventions 2022
INSEAC	Co-financement partenarial au fonctionnement sur un montant global de 655 K€	55 000 €	55 000 € (convention 2022)

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De se prononcer sur la subvention INSEAC telle que fixée ci-dessus, pour l'année 2022 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement correspondante.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

**Vu,**  
**Le Président,**  
**Vincent LE MEAUX**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Florence PONTIS**